



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Première Commission

12^e séance

Lundi 18 octobre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Koterec (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Points 88 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à notre programme de travail, la Commission va examiner la question du mécanisme de désarmement, en commençant par un débat avec les panélistes. Je souhaite la bienvenue aux panélistes présents aujourd'hui : S. E. M. Anatole Fabien Marie Nkou, Président de la Conférence du désarmement; S. E. M. Jean-François Régis Zinsou, Président de la Commission du désarmement et M^{me} Theresa Hitchens, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Je vais tout d'abord donner la parole aux panélistes, et leur demander de bien vouloir limiter, dans la mesure du possible, leurs interventions à 15 minutes maximum. Ensuite, nous nous réunirons de façon informelle afin de permettre aux délégations de leur poser des questions.

J'invite S. E. M. Anatole Fabien Marie Nkou, Président de la Conférence du désarmement, à s'adresser à la Commission.

M. Nkou (Conférence du désarmement) : Au moment où je prends la parole pour la première fois ici dans cette immense salle, je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, toutes mes sincères et chaleureuses félicitations pour votre brillante nomination à ce poste éminent et, surtout, pour toutes les qualités dont vous faites preuve dans la conduite de nos débats et de nos travaux. Je tiens aussi à exprimer toute ma gratitude pour l'occasion qui m'est offerte de faire part de mes réflexions sur la Conférence du désarmement. Je le ferai avec d'autant plus de délicatesse que je reste le dernier Président de la Conférence du désarmement pour cette année, et je m'efforcerai d'être au service de cette grande cause jusqu'au 24 janvier 2011.

Comme les membres le savent, le Secrétaire général Ban Ki-moon a convoqué avec pertinence, le 24 septembre, la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Les membres de la Conférence se sont engagés dans un débat renouvelé sur ce forum unique de désarmement, qui stagne depuis 12 ans. Ils ont pris à bras le corps la question de la plus vaste des architectures de désarmement. Ces débats se poursuivent et gagnent en amplitude. Ils se sont tenus non seulement au sein de la Conférence du désarmement, mais également au niveau de la Première Commission. Ces débats nous ont donné davantage de visibilité sur les positions de chacun des États

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-59003 (F)



Merci de recycler

Membres, lesquels ont pu formuler leurs divergences sur des questions cruciales portant sur le mécanisme de désarmement et la Conférence du désarmement. Qu'il me soit permis de les résumer brièvement.

En premier lieu, il existe des différences de perception quant à la cause de l'impasse actuelle dans les négociations multilatérales. De nombreux États ont mis en évidence les lacunes du mécanisme actuel de désarmement et insistent sur la nécessité urgente d'une réforme. D'autres, cependant, attribuent cet état de fait à l'absence de volonté politique pouvant nous permettre de sortir de l'impasse dans les négociations multilatérales, en arguant de ce que rien ne va plus dans le mécanisme de désarmement.

En deuxième lieu, il y a des points de vue opposés sur les méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Certains États mettent en question les règles de procédure de la Conférence, en particulier la règle dite du consensus et de l'adoption annuelle d'un programme de travail. Il y a d'autres perceptions croissantes selon lesquelles d'autres États utiliseraient cette impasse pour remettre en cause le contenu même de la règle du consensus et ériger pratiquement celle-ci en veto pour empêcher des négociations, en insistant sur le consensus et des questions de procédure. D'autres États estiment que les règles de procédure ont bien servi la Conférence et insistent sur la nécessité de préserver la règle du consensus. Ils maintiennent que l'impasse actuelle n'est pas due à des règles de procédure mais à des problèmes politiques extérieurs à la Conférence.

En troisième lieu, il persiste des divergences de vue sur les travaux de fond de la Conférence du désarmement. Une majorité de membres de la Conférence appuie l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Une minorité s'est catégoriquement opposée à ces négociations, et de nombreux États ont exprimé leur soutien en faveur de négociations sur le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et les garanties de sécurité négatives.

En quatrième lieu, il n'y a pas de consensus sur la façon de résoudre l'impasse actuelle dans les négociations sur le désarmement multilatéral. De nombreux États Membres appuient la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée au désarmement afin de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral, mais, encore une fois, tout le monde ne soutient pas la convocation d'une telle conférence. Certains États proposent d'établir plutôt un délai pour la Conférence du désarmement pour lui permettre de débiter ses travaux de fond, ou de recourir à des mécanismes à l'extérieur de la Conférence, en particulier pour les négociations portant sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cependant, d'autres États sont opposés à ces propositions certes novatrices, pensant qu'elles mineraient le mécanisme de désarmement existant. Malheureusement, il y a des points de vue différents, même sur la façon de donner suite à la Réunion de haut niveau du 24 septembre dernier.

Malgré les importantes divergences de vue entre les États Membres, je suis néanmoins optimiste quant à leur aptitude à surmonter ces divergences et vaincre l'impasse actuelle que connaît la Conférence du désarmement afin de revitaliser le processus de désarmement multilatéral. En effet, il y a davantage de convergence que de divergence de vues sur les questions plus fondamentales portant sur le désarmement multilatéral et la Conférence du désarmement.

Les États Membres sont aussi d'accord pour que le multilatéralisme reste le principe de base dans les négociations s'agissant du désarmement et de la non-prolifération. Ils s'accordent à dire que l'élan en matière de désarmement a été généré par l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et la volonté politique de faire avancer le programme du désarmement a été renforcée ces dernières années. Ils pensent aussi que la promotion du désarmement pourrait permettre d'aborder d'autres défis plus critiques, y compris la réduction de la pauvreté et la lutte contre les changements climatiques. Les États Membres jugent préoccupant l'état actuel du mécanisme de désarmement, notamment l'impossibilité de sortir de l'impasse la Conférence du désarmement. Ils sont fermement convaincus que la Conférence du désarmement doit remplir son mandat de toute urgence en tant qu'instance unique pour des négociations sur le désarmement multilatéral et que, si l'impasse se poursuit, cela nuira même à sa crédibilité, voire à son efficacité.

Afin de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve, ses membres doivent mener des actions collectives l'année prochaine. À cet égard, ils devraient envisager la suggestion faite par le Secrétaire général, à savoir l'adoption d'un programme de travail fondé sur le programme de travail adopté en 2009 ou toute autre proposition analogue pour la session de 2011. Aussi, j'exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à étudier sérieusement les suggestions faites par le Directeur général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, mercredi dernier, qui incluent une application plus souple des règles de procédure, plus particulièrement en ce qui concerne les questions de procédure, ou entamer des négociations en séance plénière sans adopter officiellement un programme de travail. Tel est le point de vue du Directeur général de la Conférence du désarmement, et cela donne matière à réflexion pour la Commission.

Lors de la Réunion de haut niveau du 24 septembre, nous avons entendu un message fort de la part de nos dirigeants politiques : la Conférence du désarmement doit reprendre ses travaux de fond et entamer des négociations aussitôt que possible. La Conférence du désarmement n'existe pas dans un univers qui lui est propre. La question de savoir comment elle est perçue par la communauté internationale me paraît essentielle pour l'avenir du désarmement. La Conférence doit rester axée sur la promotion des objectifs mondiaux qui sont entièrement universels et à sa portée. C'est un lieu spécial, un endroit où des membres négocient des traités sur le désarmement multilatéral pour tous les pays du monde. Ce n'est pas un lieu où les membres échangent leurs points de vue ni un lieu de débats, comme ici et ailleurs.

La Conférence du désarmement doit avoir constamment à l'esprit une approche et une méthodologie nouvelles. Et surtout, elle doit savoir apprécier la manière d'assurer que la sécurité de tous les États soit garantie. Tout le monde attend de la Conférence une action courageuse. Cela exige une action collective et des décisions fortes de la part des membres de la Conférence. Continuer l'inaction actuelle nuirait non seulement à la crédibilité de la Conférence, mais également à l'avenir de celle-ci, voir à la paix et à la sécurité dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Nkou de sa déclaration et des paroles

aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

J'invite maintenant le Président de la Commission du désarmement, S. E. M. Jean-François Régis Zinsou, à s'adresser à la Commission.

M. Zinsou (Bénin), Président de la Commission du désarmement : À mon tour, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, mes vives félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission.

En ma qualité de Président de la Commission du désarmement, je suis très heureux de participer à ce panel. Je voudrais rappeler que la Commission du désarmement était l'un des organes les plus importants de la Société des Nations, qui a obtenu des succès remarquables dans l'exercice de son mandat. La Commission a été rétablie en 1952, dès les premières années de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organe du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 26 de la Charte. La Commission a été rétablie lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978.

Au cours des années 90, la Commission a fait preuve d'une efficacité remarquable dans l'exercice de son mandat. Elle a adopté à l'unanimité plus d'une quinzaine de documents relatifs aux principes, directives et recommandations, et formulé des recommandations sur les questions inscrites à son ordre du jour. Ces documents ont fait l'objet d'une mémorable compilation réalisée par le Secrétaire général à la demande de l'Assemblée générale et publiée sous la cote [A/51/182](#), en date du 1^{er} juillet 1996.

Dans le cadre de sa revitalisation, l'Assemblée générale a adopté la décision 52/492 en 1998, qui stipule qu'à compter de l'an 2000, la session de fond annuelle de la Commission devrait durer trois semaines, que son ordre du jour devrait comporter normalement deux questions de fond par an, dont l'une aurait trait au désarmement nucléaire, et qu'une question de fond devrait être examinée pendant trois ans. Ladite décision indiquait qu'une troisième question pouvait être inscrite s'il y a consensus à ce sujet. Ce cas de figure s'est présenté en 2006, lorsque la Commission a été saisie de la question des méthodes de travail, en plus de deux autres questions répondant aux critères mentionnés plus haut. La Commission a pu examiner les trois questions, en traitant la troisième en plénière, sous la responsabilité du Président de la

Commission. Les deux autres questions ont été confiées aux deux groupes de travail mis en place. Ainsi, nous avons pu contourner la difficulté que pose, dans ce cas de figure, le fait que les groupes de travail de la Commission ne doivent pas se réunir simultanément, selon les dispositions pertinentes de la décision précitée.

Le cycle de trois ans en cours est aussi saisi de trois questions substantielles qui, par leur nature, requièrent la mise en place de trois groupes de travail. Au cours des deux premières années, seuls deux groupes de travail ont siégé, à savoir le groupe de travail I, qui traite de la question des recommandations en vue de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, sous la présidence de l'Italie, et le groupe de travail II, qui s'occupe des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement, sous la présidence de l'Afrique du Sud.

La troisième question substantielle est intitulée « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Il a été convenu en 2009 que ce point serait examiné lorsque les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement auront été définis, de préférence d'ici à 2010 et, de toute façon, en 2011 au plus tard.

Quand j'ai été élu à la présidence de la Commission, mon premier souci a été d'intensifier les consultations avec les membres pour conclure, au cours de la session de 2010, la définition des éléments pour la déclaration. Mes démarches étaient motivées par le contexte international et l'état de la question dont l'examen au cours de la première année du cycle avait capitalisé les avancées remarquables réalisées en 2008 sur les deux questions substantielles examinées au cours du cycle précédent. Tout portait à croire que nous abordions la session de 2010 sous d'heureux auspices. En effet, le degré de convergence atteint sur les sujets en rapport avec les éléments permettait objectivement de finaliser les travaux sur lesdits éléments et donc de créer les conditions requises pour n'avoir à l'ordre du jour de la session de la troisième année du cycle que les deux questions concernant, premièrement, les armes nucléaires et, deuxièmement, les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

Par ailleurs, s'agissant du contexte international, le monde entier était dans l'euphorie de l'avènement

d'une nouvelle administration américaine qui accorde visiblement un haut degré de priorité à la promotion du désarmement et qui avait donné des signaux clairs dans cette direction en provoquant un dégel des négociations avec la Fédération de Russie pour la conclusion de nouveaux accords de désarmement.

Je n'étais pas seul à penser que cette évolution positive permettrait à la Commission, indépendamment de toute autre considération, de projeter une vision collective exprimant les aspirations et les attentes de nos peuples, pour être consignée dans les éléments requis pour la déclaration de la quatrième Décennie du désarmement.

Cependant, toutes les délégations n'ont pas partagé le même sens de l'urgence et de l'opportunité sur la question. Du fait de l'absence de volonté politique manifeste d'une infime minorité de pays, les travaux de la Commission se sont déroulés dans une ambiance morose, et nous nous sommes retrouvés à la fin de la session avec des textes obérées d'amendements obstructifs qui non seulement nous ont éloignés de la démarche de convergence, mais ont aussi hypothéqué les perspectives d'une conclusion positive du cycle.

Je voudrais exhorter l'ensemble des délégations des États Membres à se montrer conciliantes et à faire preuve de souplesse lors de la session de 2011, pour trouver au sein de la Commission les formules répondant au vrai sens du consensus, c'est-à-dire de nature à préserver l'intérêt général. C'est à ce prix que nous pourrions mener à bon port le cycle en cours.

Pour avoir été associé aux travaux de la Commission au cours des cinq dernières années, à divers niveaux de responsabilité, je voudrais me permettre, dans l'intérêt du débat, une petite réflexion sur les causes de son incapacité à conclure ses travaux au cours de la décennie écoulée par des résultats tangibles, à l'instar des sessions tenues dans les années 90. J'ai identifié deux pierres d'achoppement qui ont empêché l'heureux aboutissement des efforts déployés, à savoir le mode de prise de décisions de la Commission et la période de programmation de ses sessions, dans le calendrier du désarmement.

En ce qui concerne le mode de prise de décisions, je voudrais dire que certaines délégations ont fait un usage abusif du concept de consensus, qui est utilisé, comme c'est le cas à la Conférence du désarmement, comme un droit de veto. Cela a permis à certaines délégations non seulement de bloquer l'adoption de

certaines textes, mais aussi d'empêcher leur inclusion dans le rapport final de la Commission. Cette manière de procéder est préjudiciable au multilatéralisme et nuit à la crédibilité de la Commission et, au-delà, à celle de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. À cet égard, il importe que la Commission soit régie par le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, dont elle est l'émanation. La seule possibilité d'adopter les textes par vote serait une incitation pour les délégations ayant des vues divergentes par rapport aux formules soutenues par l'ensemble des États Membres à s'employer à rechercher un terrain d'entente plutôt qu'à entraver les travaux de la Commission.

Le deuxième point concerne le positionnement des sessions de la Commission dans le calendrier du désarmement. La Commission est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, qui a vocation à servir de cadre universel de validation des actions de la communauté internationale. Dans cette optique, elle devrait être en position de conduire ses travaux de manière à pouvoir intégrer les conclusions de toutes les autres structures s'occupant, à divers niveaux, des questions de désarmement.

Actuellement, c'est tout le contraire qui se passe. La Commission se réunit à l'ouverture du calendrier du désarmement et est conditionnée pour ne pas affecter les travaux des autres instances s'occupant du désarmement. Si vous êtes président de la Commission ou de ses groupes de travail, vous serez soumis à des pressions de toute part vous engageant à ne pas trop pousser, à éviter soi-disant de compliquer les travaux des réunions subséquentes, qu'il s'agisse du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou de la réunion d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ou de tel autre groupe de travail programmé.

D'un autre côté, le fait de ne pas disposer des conclusions de ces autres réunions est avancé par certaines délégations comme la raison principale de l'impossibilité pour elles de s'associer à quelques résultats concrets dans le cadre des travaux de la Commission. Dans ces conditions, nombreuses sont les délégations qui vous confient leur déception face aux délibérations de la Commission qui piétinent, des délégations qui se désintéressent des travaux de la Commission du fait de leur absence de perspective. À la fin, tout se passe comme si la Commission du désarmement des Nations Unies était subordonnée à

ces autres instances, alors qu'elle devrait être mise en position de statuer sur leurs résultats et sur leurs performances pour faire des recommandations appropriées à l'Assemblée générale.

L'universalité de l'ONU et la présence en son sein des puissances nucléaires non reconnues comme telles permettent à l'Organisation de jouer un rôle central dans le traitement des questions du désarmement et d'impliquer dans l'examen des questions y relatives l'ensemble des États Membres et de les engager à s'intégrer dans le cadre normatif mis en place. Je pense qu'il y a une rationalité pour la programmation de la session de la Commission du désarmement au mois de juillet plutôt qu'au mois d'avril.

Cela dit, je voudrais souligner une chose très importante. Les difficultés dont j'ai fait mention ne constituent pas des raisons suffisantes pour jeter le bébé avec l'eau du bain. Le fait que la Commission n'a adopté aucun texte au cours des 10 dernières années ne veut pas dire qu'elle est un organe inutile. La Commission est un cadre privilégié pour maintenir le dialogue interactif entre tous les États Membres sur les questions d'importance cruciale pour la paix et la sécurité internationales. À ce titre, elle remplit une fonction unique et irremplaçable dans le système des Nations Unies en général et dans le mécanisme de désarmement en particulier. Elle peut, du reste, s'attribuer le mérite indirect des progrès réalisés dans le domaine du désarmement au cours de ces dernières années. À cet égard, certaines délégations privilégient même cette fonction de cadre de dialogue, qui est l'essence de son mandat d'organe de délibération, par rapport à celle consistant à formuler des recommandations, ce qui la contraint à s'engager dans des négociations ardues sur des textes à adopter.

En conclusion, la Commission du désarmement est un organe important qui devrait être mieux considéré et mieux utilisé qu'elle ne semble l'être actuellement. La prochaine session devra être abordée dans le souci de faire tout ce qui est possible pour achever le cycle en cours sur une note positive. Les points soulevés sur les difficultés auxquelles est confrontée la Commission sont aussi matière à réflexion pour qu'un débat approfondi puisse s'engager dans le cadre de l'examen des mesures à prendre pour revitaliser le mécanisme de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Zinsou de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Theresa Hitchens, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

M^{me} Hitchens (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : À mon tour, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre nomination, puisque j'interviens pour la première fois devant cette instance.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) fait partie intégrante du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement depuis 30 ans. Comme les membres le savent, la célébration des 30 ans de l'Institut fait l'objet du projet de résolution [A/C.1/65/L.47/Rev.1](#), dont est saisie la Commission, de sorte que je ne m'étendrai pas davantage sur cet événement, hormis pour remercier sincèrement les auteurs de ce projet de résolution, en particulier le Gouvernement français, ainsi que les bailleurs de fonds, pour le soutien qu'ils ont apporté à l'UNIDIR ces trois dernières années.

Je reviendrai sur la question du soutien apporté à l'UNIDIR dans quelques instants, mais je tiens d'abord à partager quelques réflexions qui portent moins sur la place de l'UNIDIR dans notre mécanisme collectif de désarmement que dans une perspective globale, à savoir le mécanisme de désarmement au sens large.

Comme nous le savons tous, la Réunion de haut niveau convoquée le 24 septembre par le Secrétaire général a permis d'appeler l'attention sur le mécanisme de désarmement. Que l'enlisement que connaissent certains aspects du mécanisme de désarmement multilatéral soit ou non considéré comme un sujet de préoccupation universel, il n'en demeure pas moins que cette question bénéficie d'une attention plus prononcée qu'à l'accoutumée.

Cela paraît l'évidence même dans le cas de la Conférence du désarmement. L'UNIDIR, dont le siège se trouve à Genève, suit de près le travail de la Conférence. Parmi les mesures avancées par le Secrétaire général et énoncées dans le résumé du Président de la Réunion de haut niveau (voir [A/65/496](#), annexe) figure la décision de confier au Conseil consultatif pour les questions de désarmement la tâche de mener une étude approfondie sur les questions soulevées le 24 septembre. J'ai récemment indiqué aux membres du Conseil consultatif et à des missions des Nations Unies à Genève que l'UNIDIR était prêt à apporter son aide au Conseil consultatif, qui assume

également le rôle de Conseil d'administration de l'UNIDIR, chaque fois qu'il le pourra.

La revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et les mesures destinées à faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral font partie, à bien des égards, des activités de recherche de l'UNIDIR ces dernières années. Le Directeur de l'UNIDIR soulève régulièrement la question de savoir comment éviter la rupture du mécanisme de désarmement dans ses interventions devant la Première Commission.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, l'UNIDIR a publié en 2009 un document succinct sur la manière de remettre au travail la Conférence, qui a été distribué en tant que document de travail. On peut le consulter en ligne sur le site Web de l'UNIDIR. En outre, les nombreux messages reçus sur notre blog « Réflexion sur le désarmement », qui est consulté par la communauté du désarmement de Genève et au-delà, ont donné lieu à un débat sur plusieurs aspects fondamentaux du règlement intérieur de la Conférence, notamment la question de la finalité du programme annuel de travail.

Plus généralement, au cours des six dernières années, l'UNIDIR a davantage mis l'accent sur la manière de contribuer à la réussite des négociations multilatérales sur le désarmement. Les dernières publications de l'UNIDIR retraçant l'historique des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et sur la Convention sur les armes à sous-munitions ont montré quel enseignement pouvait être tiré de ces initiatives positives, et cependant très différentes, portant sur l'avenir des négociations.

L'exemple du TICE de 1996 est très éloquent, car il représente le dernier résultat négocié auquel est parvenu la Conférence du désarmement. À la suite de la publication de cet historique en 2009, l'UNIDIR a organisé une série de rencontres avec les diplomates de la Conférence afin d'étudier quel enseignement pouvait être tiré de cette négociation complexe mais, à terme, fructueuse, afin de s'en inspirer pour traiter des questions actuelles dont est saisie la Conférence, telles que la négociation d'un traité sur les matières fissiles.

Parmi les autres travaux interdisciplinaires portant sur l'amélioration du mécanisme de désarmement figure le désarmement en tant que projet d'action humanitaire, entrepris de 2004 à 2008, qui a donné lieu à quatre volumes traitant des conditions

politiques les plus favorables à la réussite des négociations. Il est satisfaisant de noter que ce travail novateur sert de plus en plus de référence non seulement pour les publications émanant des milieux universitaires et de la société civile, mais aussi pour les États Membres de l'ONU. À mon avis, l'idée de mettre l'accent sur le désarmement nucléaire « sous l'angle non pas de la maîtrise traditionnelle des armements, mais du droit humanitaire international », pour reprendre les termes de la Commission internationale sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement, ouvre une nouvelle voie positive dans ce domaine complexe.

Face aux conséquences horribles de l'utilisation des armes nucléaires, le désarmement nucléaire est un impératif humanitaire absolu. Dès lors, l'individu devient le sujet principal de la protection contre les incidences de l'utilisation de ces armes, les objectifs humanitaires l'emportant sur les intérêts traditionnels de sécurité nationale découlant de leur utilité militaire supposée.

Je pourrais donner bien d'autres exemples des activités et travaux menés par l'UNIDIR à l'appui de la Conférence du désarmement, notamment en ce qui concerne la question des armes dans l'espace extra-atmosphérique, les garanties de sécurité négatives et les matières fissiles, mais les représentants peuvent trouver tous ces renseignements sur le site Web de l'UNIDIR ou, s'ils le souhaitent, les obtenir auprès de moi.

Parmi les activités de l'UNIDIR, il convient de noter la tenue de séminaires, les discussions avec les missions diplomatiques, la recherche et la publication de la revue *Forum du désarmement*. Cette revue qui paraît en anglais et en français est une des rares publications bilingues portant sur le désarmement. Le *Forum du désarmement* met souvent l'accent sur la dimension nouvelle des problèmes qui se posent en matière de sécurité internationale et sur les nouvelles questions qui se font jour dans le domaine de la sécurité internationale. C'est ainsi que dans sa dernière parution, cette revue traite de la sécurité maritime, qui constitue un nouveau sujet de préoccupation pour chacun d'entre nous.

Il peut paraître surprenant pour beaucoup de délégués ici présents que nous fassions office également de lieu sûr pour la tenue de négociations sur les questions fondamentales auxquelles sont confrontées la Conférence du désarmement et la

sécurité internationale dans son ensemble. Parce que nous sommes une institution de recherche autonome, nous pouvons servir de plate-forme lorsque d'autres éléments du mécanisme de désarmement se trouvent dans une impasse, un rôle que nous avons assumé ces 15 dernières années.

Je souligne qu'aucune de ces activités ou publications n'est prise en charge par le budget ordinaire des Nations Unies. L'UNIDIR dépend entièrement des États Membres donateurs. Cette situation soulève de plus en plus d'inquiétude. Le Conseil d'administration s'engage à régler d'urgence cette question, comme en atteste le projet de résolution dont est saisie la Commission. Nous espérons trouver une solution à ce problème récurrent afin d'assurer l'indépendance de l'UNIDIR, qui est la condition essentielle de notre capacité à fournir des éléments de recherche à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier sincèrement toutes les délégations pour le soutien qu'elle m'ont témoigné en marge de la Commission et ailleurs. En ma qualité de nouvelle directrice de l'UNIDIR, il est très gratifiant pour moi de savoir que l'Institut bénéficie d'un soutien renforcé. Les délégations peuvent être assurées que l'UNIDIR continuera à se tenir prêt à appuyer tous les États Membres dans leurs efforts pour faire progresser la cause du désarmement, de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Hitchens de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit.

À ce stade de nos travaux, je propose que la Commission procède à un débat interactif avec nos panélistes dans le cadre d'une séance de questions et de réponses. Je vais donc suspendre la séance pour que nous puissions poursuivre notre débat de façon informelle.

La séance, suspendue à 10 h 35, est reprise à 10 h 40.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations à titre national sur ce point de l'ordre du jour.

M. Lint (Belgique) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la

Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne croit fermement qu'une approche multilatérale de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération est le meilleur moyen de maintenir l'ordre international. L'Union européenne, fervente partisane d'un multilatéralisme efficace, considère que l'Assemblée générale et sa Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission des Nations Unies pour le désarmement et les différents traités internationaux, ainsi que leurs organes et leurs processus d'examen, doivent se renforcer mutuellement. Compte tenu des nouvelles menaces sur la sécurité, l'architecture dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération doit être, plus que jamais, préservée et, si besoin en est, renforcée afin que toutes ses composantes puissent fonctionner de manière efficace.

Du fait de son caractère universel, la Première Commission constitue un des plus importants forums pour discuter et adopter des résolutions sur les questions de non-prolifération et désarmement. Nous souhaitons qu'elle favorise une compréhension commune des défis actuels à la paix et à la sécurité et qu'elle permette à la communauté internationale d'y faire face à travers la considération et l'élaboration des instruments les plus appropriés. À cette fin, l'Union européenne appelle toutes les délégations à faire en sorte que la Première Commission se concentre sur les vrais thèmes d'actualité, qui occupent une place centrale dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Loin d'être un forum formaliste saisi simplement par la mise à jour de résolutions précédemment adoptées, la Première Commission doit être un espace de discussion et de débat ouvert et pertinent, susceptible de faire face aux défis contemporains à notre sécurité collective et d'élaborer des mesures concrètes à cette fin.

L'Union européenne soutient pleinement l'action du Bureau des affaires du désarmement dans la mise en œuvre des décisions et résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle souligne l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique forum multilatéral permanent à la disposition de la communauté internationale pour des négociations en matière de désarmement. L'Union européenne s'est félicitée de l'adoption d'un programme de travail, le 29 mai 2009, et déplore profondément que celui-ci

n'ait pu être mis en œuvre. L'Union européenne salue la récente Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement et se réjouit de l'appel à agir lancé par le Secrétaire général. Nous souhaitons et espérons que la Conférence du désarmement aura la possibilité de reprendre ses travaux sans délai. Nous voudrions voir un suivi substantiel de la Réunion de haut niveau en vue de maximiser l'efficacité de toute l'architecture du désarmement.

L'Union européenne saisit cette occasion pour réitérer son attachement à la Conférence du désarmement et à son élargissement, en particulier aux États membres de l'UE qui ne sont pas encore membres de la Conférence. À cet égard, l'UE se félicite de la création du groupe informel des observateurs de la Conférence durant la session 2010.

La Commission du désarmement des Nations Unies est également un élément de la mécanique du désarmement. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible, lors de la session 2010, de progresser dans ses délibérations. L'Union européenne est convaincue que l'identification d'un nombre limité de sujets spécifiques sur lesquels les discussions délibératives de la Commission du désarmement pourraient se focaliser, ainsi que l'adoption d'une méthode de travail plus opérationnelle, lui permettraient de tenir des délibérations pertinentes, du moins dans les domaines où un consensus peut être identifié. Nous exprimons le vœu que la Commission puisse retrouver son rôle dans la promotion de l'objectif contenu dans son mandat.

M. Herman Schaper (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.

L'architecture existante du désarmement a créé des obligations et des engagements importants dans le domaine du désarmement. Toutefois, des difficultés demeurent dans son fonctionnement. La dynamique actuelle des relations internationales nous contraint à y remédier. Pour qu'une telle architecture fonctionne de manière satisfaisante, la volonté politique, la bonne foi et le plein respect par les États de leurs obligations et engagements sont essentiels. L'Union européenne continuera à travailler de manière constructive pour atteindre ces objectifs.

M. Macedo Soares (Brésil) (parle en espagnol) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de ses membres associés : l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie,

le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay, la République bolivarienne du Venezuela et de mon propre pays, le Brésil.

Les efforts de la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité internationales rendent essentielle l'existence d'un mécanisme multilatéral renforcé pour traiter des questions de désarmement et de non-prolifération au sein de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le MERCOSUR et les États associés renouvellent leur attachement à l'efficacité du mécanisme mis en place lors de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. Cette session a créé un ensemble d'organes dotés de fonctions distinctes mais complémentaires, l'objectif étant le renforcement du rôle de l'Organisation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Les progrès accomplis jusqu'à présent sont incontestables. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont des jalons importants du droit international. Le MERCOSUR et les États associés estiment que les difficultés actuelles ne proviennent pas du mécanisme multilatéral existant, qui peut toujours être amélioré, mais de l'absence de la volonté politique nécessaire de la part des États, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, pour faire progresser les accords de fond dans le domaine du désarmement.

Une fois encore, la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale pour des négociations sur le désarmement, n'a pu convenir d'un programme de travail lui permettant de faire progresser ses travaux de fond sur les questions inscrites à son ordre du jour. Dans ce contexte, le MERCOSUR et les États associés se félicitent de la récente initiative du Secrétaire général visant à convoquer, le 24 septembre, à New York, une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral. Nous espérons que la Conférence pourra reprendre ses négociations en 2011 avec une volonté renouvelée afin d'adopter et mettre en œuvre un programme de travail.

Tout en insistant sur leur détermination à entamer immédiatement des négociations relatives à un traité sur des matières fissiles entrant dans la fabrication des

armes nucléaires et des autres dispositifs nucléaires explosifs, ce qui permettrait de promouvoir les objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement, les membres du MERCOSUR et les États associés souhaitent également traiter en profondeur d'autres questions fondamentales à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires afin de les prémunir contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation de ces armes.

Au moment où prend fin le cycle triennal de la Commission du désarmement, débuté en 2009, le MERCOSUR et les États associés veulent espérer que cette instance sera en mesure de jouer son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de délibération chargée d'examiner de façon approfondie les questions liées au désarmement et à la non-prolifération. En 2011, la Commission sera tenue de présenter des recommandations en vue de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement et des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Le rapport présenté par la Commission du désarmement des Nations Unies pour la session de 2010 relève strictement de la procédure. Au cours de la présente session, certaines délégations ont indiqué qu'il n'était pas approprié d'examiner les éléments de fond de ce rapport pour ne pas anticiper sur les discussions qui se tiendront lors de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le prochain mois. Après la tenue de cette conférence, et sur la base du consensus réalisé, le MERCOSUR et les États associés espèrent que la troisième et dernière session du cycle triennal de la Commission du désarmement en 2011 fera preuve du même esprit d'engagement et de compréhension afin d'aboutir à des résultats concrets.

M. Toro (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se rallie à la déclaration faite par le représentant du Brésil au nom du Marché commun du Sud et ses États associés.

Pour la République bolivarienne du Venezuela, le multilatéralisme est le seul moyen d'assurer que le monde puisse vivre à l'abri de la menace et de la prolifération des armes nucléaires. Ce principe, avec

celui de la bonne foi, doit régir les négociations dans le domaine du désarmement et de la sécurité au niveau international.

Les priorités arrêtées lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'ont pas perdu de leur pertinence, de même que les organismes chargés de traiter de ces questions et de renforcer le rôle de l'ONU en tant qu'instance privilégiée chargée de la négociation de ces questions et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il convient notamment de souligner le travail réalisé par la Commission du désarmement en sa qualité d'unique instance de délibération spécialisée à composition universelle. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la Commission parvienne à un accord sur les trois points de son ordre du jour : recommandations en vue de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires; éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement et mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

À la différence de la session précédente, nos délibérations se déroulent dans le contexte de nouveaux événements qui mettent en relief la nécessité de relancer l'ordre du jour du désarmement. Toutefois, beaucoup reste à faire pour que l'unique instance des Nations Unies dotée d'un mandat pour négocier les questions liées au désarmement et à la non-prolifération soit en mesure de s'acquitter de sa tâche.

À cet égard, mon pays espère que la Conférence du désarmement sera capable de sortir d'une impasse de plus de 15 ans concernant les positions adoptées sur certaines questions de fond à son ordre du jour. Nous sommes convaincus que la Commission doit se pencher dès que possible sur les questions prioritaires, telles que la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité négatives et le désarmement nucléaire. Il est essentiel que la Conférence du désarmement, avec l'assentiment de ses États membres, maintienne son mandat d'unique instance pour des négociations multilatérales sur des mesures et des accords dans ce domaine.

Lors de la récente Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général, le 24 septembre, différents points de vue ont été exprimés par les États

Membres sur la situation actuelle au sein de la Conférence du désarmement. Le Venezuela tient à souligner toute l'importance de la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés. Cette déclaration a envoyé un message clair sur la façon dont nous devrions aborder cette question.

Une fois encore, nous appuyons les nombreuses initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine du désarmement, car elles ont été menées dans la zone géographique naturelle dans laquelle les pays membres qui en font partie contribuent, par le biais de leurs institutions régionales, à l'élaboration de stratégies visant à consolider la paix et la sécurité. À cet égard, nous appuyons le travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima, ainsi que le projet de résolution élaboré par la délégation du Pérou (A/C.1/65/L.21).

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de rappeler l'importance que Cuba attache à la nécessité de faire des progrès tangibles dans les négociations et les délibérations sur le désarmement et la maîtrise des armements.

Cuba réaffirme l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale pour des négociations sur le désarmement. Il est regrettable que cette instance ne puisse engager un travail de fond. Toutefois, la solution ne réside pas dans le fait de se passer de la Conférence ou d'en minorer l'importance. Nous appelons de nouveau à faire preuve de souplesse, sur la base du respect du règlement intérieur de la Conférence, de façon que cette dernière soit en mesure d'adopter dans les meilleurs délais un programme large et équilibré prenant en compte les véritables priorités en matière de désarmement.

Le désarmement nucléaire doit continuer d'être la priorité absolue. Pour ce faire, nous devons parvenir à un consensus au sein de la Conférence du désarmement. Nous renouvelons notre appui à l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés pour l'ouverture sans délai de négociations sur un programme de travail échelonné visant l'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires, suivant un calendrier précis.

J'aimerais souligner l'importance et la valeur de la Commission du désarmement en tant qu'unique instance de délibération spécialisée au sein du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies. Cuba appuie entièrement le travail réalisé par la Commission et espère que tous les États feront preuve d'une volonté politique et d'une souplesse suffisantes pour parvenir à des accords sur des recommandations pratiques.

Je tiens également à souligner de nouveau nos craintes face à une tendance croissante à la création de groupes d'experts à composition limitée chargés d'étudier des questions extrêmement sensibles et qui concernent tous les États Membres dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. À notre avis, la création de ces groupes d'experts doit être l'exception, et non pas la règle. Au contraire, il conviendrait d'encourager des processus transparents et ouverts auxquels tous les États Membres participeraient sur un pied d'égalité.

À l'instar du Mouvement des pays non alignés, nous insistons sur la nécessité de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Que cet événement fondamental n'ait pas encore eu lieu nous préoccupe beaucoup. Il importe que l'Assemblée générale mette sur pied sans tarder un comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

J'aimerais achever ma déclaration en soulignant que, du point de vue de Cuba, les principales difficultés que rencontre le mécanisme de désarmement ne tiennent pas uniquement à une plus grande ou une moins grande efficacité dans ses méthodes de travail, mais plutôt à des raisons d'une autre nature, en particulier à l'absence de volonté politique de certains États pour faire progresser des questions pertinentes qui sont essentielles pour la paix et la sécurité internationales, comme le désarmement nucléaire. Nous sommes optimistes et gardons l'espoir de voir se dessiner des perspectives plus positives à la hauteur des attentes de la communauté internationale.

M. Sorreta (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se réjouit de prendre la parole devant la Première Commission sur l'importante question du mécanisme de désarmement. À ce propos, nous saluons le projet de résolution, intitulé « Suivi de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les

« négociations multilatérales sur le désarmement » (A/C.1/65/L.34), qui sera présenté par l'Autriche. Il est important que ce point figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la soixante-cinquième session.

À propos de la Conférence du désarmement, j'aimerais faire les observations suivantes. D'abord et avant tout, sa composition doit être élargie. La distinction qui existe encore au sein de la Conférence entre les États qui ont le statut de membres réguliers et ceux qui ont celui d'observateurs révèle la complexité de sa situation. À tout le moins, la Conférence devrait permettre que soit relancé le processus d'élargissement de sa composition afin de permettre à de nouveaux États de devenir membres à part entière, en particulier aux États qui en ont formulé le souhait. Dans cet esprit, les Philippines demandent à la Conférence de nommer un coordonateur spécial ou un rapporteur en vue d'étudier la question de l'élargissement.

Les Philippines exhortent les membres de la Conférence à s'accorder au moins sur l'élaboration d'un programme de travail. Nous comprenons que les États qui ont fait obstacle à l'élaboration de ce programme s'inquiètent de l'accent mis sur la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Une démarche constructive consisterait donc à accoucher d'un programme de travail équilibré en s'abstenant, par exemple, d'entrer dans les détails.

S'agissant de la Commission du désarmement des Nations Unies, j'aimerais dire ce qui suit. De l'avis des Philippines, la Commission du désarmement demeure un instrument essentiel dans le domaine du désarmement. La Commission conserve toute son importance et sa pertinence, compte tenu de sa composition universelle et de son aptitude à proposer des recommandations de fond à l'Assemblée générale sur des questions urgentes liées au désarmement. Les Philippines sont dans l'attente de débats et d'accords de fond sur les trois points suivants à l'ordre du jour de la session de fond de la Conférence en 2011 : recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires; éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement et mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Les Philippines prient instamment les États membres de tirer pleinement parti de la Commission du désarmement et appellent à une coopération renforcée entre elle-même, la Première Commission et la Conférence du désarmement.

Concernant d'autres aspects du mécanisme de désarmement, j'aimerais faire les remarques suivantes. Le rôle joué par le Conseil consultatif du Secrétaire général sur les affaires de désarmement devrait faire l'objet d'un examen. De même, les Philippines recommandent que le Conseil favorise l'instauration d'un dialogue avec les États Membres. Les Philippines estiment qu'il importe d'améliorer l'éducation en matière de désarmement et d'accroître à cette fin l'efficacité de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Nous saluons les initiatives telles que le programme de bourses d'études sur le désarmement. Nous les considérons en effet comme étant propices au renforcement de la confiance entre les acteurs politiques en matière de désarmement et de sécurité. Les programmes d'éducation sur le désarmement devraient donc être davantage privilégiés par les spécialistes du désarmement, à savoir les diplomates, les militaires et autres professions similaires, en particulier dans le monde en développement. La plupart des programmes actuels s'adressent aux universitaires et à la société civile. Il serait plus efficace de former des spécialistes au sein des gouvernements et d'encourager la mise en réseau et l'octroi de bourses de perfectionnement entre ces spécialistes.

M. Strohal (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de présenter le projet de résolution [A/C.1/65/L.34](#), intitulé « Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Ce projet, qui vient à l'instant d'être distribué, est parrainé par les 35 États suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bulgarie, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Finlande, Grèce, Espagne, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lichtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Uruguay, ainsi que par ma délégation.

Les événements positifs qui se sont produits dans le domaine du désarmement au cours de l'année 2010 ont mis en évidence une volonté politique croissante. Afin de tirer pleinement parti de ce climat politique favorable, il nous faut veiller à ce que le mécanisme de désarmement, notamment la Conférence du désarmement, soit fidèle à son objectif. Dans ce

nouveau projet de résolution, on salue les efforts des États Membres, avec l'appui du Secrétaire général, pour revitaliser le mécanisme de désarmement et faire avancer le désarmement multilatéral, en tenant compte des fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale en matière de désarmement.

Il s'agit d'un projet de résolution, qui ne comporte que quatre paragraphes dans son dispositif. Aux paragraphes 1 et 2 du projet, relatifs à la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre, l'Assemblée se félicite de l'occasion fournie par les États Membres d'examiner des questions pertinentes, exprime sa satisfaction pour la participation de haut niveau et souligne le message fort adressé par 52 ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables concernant la nécessité de revitaliser le travail des organismes chargés du désarmement et de faire progresser les négociations sur le désarmement. Au paragraphe 3, elle accueille favorablement les suggestions du Secrétaire général visant à revitaliser le mécanisme de désarmement multilatéral. Enfin, au paragraphe 4, elle décide d'inscrire une question analogue à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session. Nous espérons que le temps qui s'écoulera entre la soixante-cinquième session et la soixante-sixième session sera pleinement utilisé et que nous serons en mesure de saluer l'année prochaine les progrès concrets réalisés dans l'intervalle.

J'aimerais rappeler en terminant que ce projet de résolution a été parrainé par un groupe d'États interrégionaux et que ses auteurs se féliciteraient beaucoup que d'autres États se joignent à eux avant le vote. Ils peuvent signer la feuille de parrainage en s'adressant au Secrétariat. Les auteurs du projet de résolution ont cherché à refléter, de façon équilibrée, les vues des États désireux de faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral, y compris la Conférence du désarmement. Au nom de ses auteurs, je recommande ce projet de résolution à la Première Commission pour examen et adoption.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Je me félicite beaucoup de vous voir présider, Monsieur le Président, la présente séance consacrée au mécanisme de désarmement. Votre connaissance précise de la question et l'expérience que vous avez acquise au sein d'autres organisations internationales traitant de la sécurité seront – j'en suis convaincu – un gage de succès pour nos travaux.

Dans le cadre de notre examen thématique du mécanisme de désarmement, j'aimerais réaffirmer le plein appui de l'Égypte au mécanisme de désarmement existant des Nations Unies, qui s'est révélé être un ensemble utile d'instruments internationaux dans le domaine du désarmement, comme en a décidé la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la SSOD-I.

Par le biais de la Conférence du désarmement, la communauté internationale s'est dotée d'instruments juridiques fondamentaux qui ont servi de base à nos engagements juridiques ainsi qu'aux pratiques nationales et internationales dans ces différents domaines. Par le biais de la Commission du désarmement, les directives fondamentales et les cadres normatifs de consensus ont évolué, en particulier les directives de 1999 portant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires, adoptées par consensus lorsque je présidais cette année-là la Commission.

L'Égypte appuie la Commission du désarmement des Nations Unies en tant qu'unique organe de délibération spécialisée, au sein du mécanisme de désarmement multilatéral de l'Organisation, et juge important le travail accompli par la Commission ainsi que les résultats auxquels elle est parvenue. Nous notons que ses travaux s'inscrivent dans un cycle triennal sur les trois questions suivantes : « Recommandations en vue de réaliser l'objectif de désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires », « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement » et « Mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes classiques ». L'Égypte participe activement aux travaux menés dans ces trois principaux domaines.

Alors que se poursuivent les efforts destinés à revitaliser le mécanisme de désarmement en général, et la Conférence du désarmement en particulier, je souhaite mentionner le débat interactif très fécond qui a eu lieu lors de la Réunion de haut niveau du 24 septembre destinée à revitaliser la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, et rappeler les différents points de vue et propositions, dont celle du Secrétaire général, avancés lors de cette importante réunion. À ce propos, nous remercions le Secrétaire général pour la proposition en cinq points qu'il a présentée le 24 septembre 2009, ainsi que pour celles avancées lors de la Réunion de haut niveau, qui nous

apparaissent davantage comme étant complémentaires des différentes propositions avancées par les États Membres que comme étant une alternative à ces propositions.

Nous avons approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à ajouter à l'ordre du jour un nouveau point, intitulé « Réunion de haut niveau destinée à revitaliser la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Mais nous refusons que cette question serve de plate-forme pour critiquer la Conférence du désarmement ou faire en sorte que les négociations sur le désarmement se déroulent en dehors du cadre de la Conférence. Nous accordons beaucoup d'importance aux efforts faits pour comprendre les raisons profondes pour lesquelles il est difficile de parvenir à un consensus au sein de la Conférence et y remédier. Nous estimons qu'un tel effort devrait être déployé au sein même de la Conférence du désarmement et, le cas échéant, avec l'appui de l'Assemblée générale.

Dans cet ordre d'idée, nous pensons que la Conférence du désarmement est le seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement et, à cet égard, nous nous félicitons des mesures collectives prises par les États Membres pour revitaliser les travaux de la Conférence tant que ces efforts ne visent pas son règlement intérieur ou ses priorités. Telle était notre position lors de l'adoption du programme de travail de la Conférence en 2009, qui est reflétée dans le document CD/1864, ainsi que notre approche à l'égard de la Réunion de haut niveau de septembre. Notre position n'a pas varié et ne variera pas.

Tout en partageant entièrement le point de vue selon lequel la revitalisation de la Conférence constitue un aspect important des efforts destinés à relancer le mécanisme de désarmement, nous n'approuvons pas le fait que l'on se concentre uniquement sur la Conférence en tant que question prioritaire, car il est nécessaire également de faire des efforts équivalents pour revitaliser la Commission du désarmement des Nations Unies et rationaliser davantage les travaux de la Première Commission. Les efforts engagés pour revitaliser la Conférence du désarmement ne devraient pas seulement refléter le souhait d'entamer des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, mais aussi prendre en considération tout le potentiel que constitue cet organe fondamental en termes de négociations sur un instrument juridiquement contraignant portant sur l'octroi aux États non dotés d'armes nucléaires de

garanties de sécurité inconditionnelles et, plus important, sur une convention relative aux armes nucléaires et d'autres priorités figurant parmi les quatre questions centrales à l'examen.

Si l'on se souvient que le mécanisme de désarmement doit essentiellement son existence à la SSOD-I, il est difficile d'imaginer la façon de revitaliser ces importantes instances sans convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV), qui serait l'instance la plus appropriée pour définir les mandats et les cadres de procédure de ce mécanisme, y compris la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies.

De concert avec l'ensemble des États membres du Mouvement des pays non alignés, l'Égypte parraine un projet de résolution présenté par l'Indonésie au nom du Mouvement (A/C.1/65/L.35), qui appelle à la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargée de mettre en place un comité préparatoire pour la SSOD-IV à compter de l'année prochaine. Si les deuxième et troisième sessions extraordinaires n'ont pas été en mesure d'atteindre leurs objectifs, elles ont néanmoins permis de montrer où résidaient les lacunes. La SSOD-IV en prendra note et fera fond sur l'élan suscité par le succès de la Conférence des parties chargée d'examiner en 2010 le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que sur les autres événements positifs qui se sont produits dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Résolument déterminée à jouer un rôle actif dans les efforts collectifs visant à revitaliser le mécanisme de désarmement, l'Égypte s'engage à faire preuve de la souplesse et de la fermeté nécessaires pour faire avancer le programme de désarmement multilatéral. Nous invitons les autres États à agir dans le même sens et souhaitons ardemment qu'ensemble, nous nous acquittions avec succès de cette importante tâche.

M. Van Den Ijssel (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'espère que vous me permettrez également de dire combien ma délégation se réjouit de vous voir présider cette séance. Tout d'abord, j'aimerais indiquer que ma délégation se rallie entièrement à la déclaration faite plus tôt par le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne.

Comme de nombreux États, les Pays-Bas sont préoccupés par l'enlisement du mécanisme de désarmement, notamment de la Conférence du

désarmement. Nonobstant l'évolution positive constatée dans certains domaines du désarmement et de la maîtrise des armements et ce que nous considérons encore comme étant un élan positif dans ce domaine, la Conférence du désarmement se trouve toujours dans l'impasse. Comme il a été dit ici même et lors de la Réunion de haut niveau, tenue le 24 septembre 2010, les Pays-Bas jugent inacceptable une telle situation. Nous dépensons de précieuses ressources humaines et financières au moment où les budgets gouvernementaux sont confrontés depuis quelques années à de sévères compressions d'une ampleur inconnue. Mais, plus grave encore, il se peut que nous brisions cet élan positif. Il est temps d'agir.

Aussi, les Pays-Bas sont reconnaissants au Secrétaire général Ban Ki-moon d'avoir pris l'initiative de convoquer une réunion de haut niveau afin d'aider les États Membres à surmonter l'impasse actuelle. Nous avons toujours considéré cette réunion de haut niveau comme un point de départ. Le suivi est essentiel, tant au sein de la Conférence du désarmement qu'à l'extérieur de celle-ci. Notre principal objectif doit être de déterminer la façon de relancer les travaux et les négociations de fond sur les questions de désarmement, et non pas de préserver à tout prix des institutions.

Nous devons veiller à ce que le mécanisme de désarmement soit en phase avec son objectif. Cela signifie la rationalisation et le renforcement de ce mécanisme, et non pas la modification de son objectif. À cet égard, nous sommes particulièrement fiers de figurer parmi les nations qui ont pris l'initiative de soumettre à la Commission un projet de résolution sur le suivi de la Réunion de haut niveau (A/C.1/65/L.34), que vient de présenter mon collègue, l'Ambassadeur Strohal, de l'Autriche. Nous espérons que ce projet de résolution nous permettra vraiment de procéder au suivi indispensable de la Réunion de haut niveau dans l'année à venir. Nous espérons que tous les États seront en mesure d'appuyer ce projet de résolution.

M^{me} Skorpen (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège est profondément attachée au multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération parce qu'elle a foi dans les processus ouverts et transparents. Le mécanisme de désarmement dont nous disposons aujourd'hui, au sein duquel la Conférence du désarmement est considérée comme l'unique instance multilatérale de négociation, ne reflète aucune de ces exigences. Tout organe multilatéral de négociation crédible et compétent doit être ouvert à tous les pays.

Seuls 65 pays sont membres de la Conférence. Plusieurs pays frappent à la porte depuis des années, mais il ne semble pas que la question de l'élargissement de sa composition sera réexaminée de sitôt.

Le bilan de la Conférence du désarmement pour ce qui est de la question de la transparence laisse à désirer. Il n'existe pratiquement pas d'interaction avec la société civile. Si on pouvait accepter une telle situation au moment de la création du mécanisme de désarmement il y a 30 ans, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La Conférence s'est montrée parfaitement incapable de s'adapter à une nouvelle réalité. Tous les décideurs devraient participer au processus de désarmement, y compris les organisations non gouvernementales.

Les méthodes de travail de la Conférence du désarmement doivent être réformées d'urgence. On ne peut accepter que le principe de consensus soit appliqué de façon à permettre à des pays d'entraîner les travaux vers une impasse, laquelle a pour conséquence la situation de marginalisation et d'inutilité dans laquelle se trouve la Conférence. La pratique consistant à rechercher au préalable un consensus au sein des groupes régionaux, qui s'inscrit dans le droit fil de la guerre froide, participe au maintien du statu quo et fait en sorte que tout résultat soit le plus petit dénominateur commun.

Certains prétendent que le vrai problème ne vient pas du mécanisme mais de l'absence de volonté politique. Si l'on en juge par les déclarations faites à la présente session de la Première Commission, il ressort très clairement de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue en mai, et de la Réunion de haut niveau du 24 septembre destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement qu'il existe une véritable volonté politique d'aller de l'avant.

La déception engendrée par le mécanisme de désarmement multilatéral est profonde. Il est particulièrement décourageant que, au moment où l'élan en matière de désarmement semble plus solide que jamais, le mécanisme lui-même soit devenu un obstacle à la fructification de cet élan. Une telle situation est inacceptable, c'est pourquoi la Norvège a coparrainé le projet de résolution [A/C.1/65/L.34](#), que vient de présenter l'Autriche, dans lequel il est décidé

d'inscrire la question portant sur le suivi de la Réunion de haut niveau à l'ordre du jour de la session de l'année prochaine. Si aucun progrès n'ait enregistré d'ici là, il conviendra de revoir nos positions.

Nous devrions également saisir cette occasion pour nous pencher sur d'autres aspects du mécanisme de désarmement. La Commission du désarmement des Nations Unies, mise en place pour mener des délibérations de fond et faire des recommandations, n'a obtenu aucun résultat depuis une décennie. La question se pose donc de savoir s'il est nécessaire de préserver à tout prix la Commission du désarmement. Si nous le faisons, cela doit s'effectuer de façon plus efficace, précise et transparente. Nous persistons à croire que les sessions ordinaires de la Commission devraient être plus courtes et se concentrer sur un ou deux points choisis par la Première Commission.

Étant donné son caractère universel, nous devrions aussi étudier la façon d'améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. Cet organe devrait jouer un rôle central pour faire avancer les travaux portant sur le désarmement et la non-prolifération. Cela est d'autant plus important que d'autres aspects du mécanisme connaissent une quasi-paralysie. La Norvège se demande depuis des années si les efforts importants déployés pour s'assurer le plus grand nombre d'auteurs pour les projets de résolution sont le moyen le plus efficace d'utiliser notre temps et notre énergie. Si nous parvenions à limiter la pratique consistant à rechercher des parrainages pour les projets de résolution présentés pour la première fois, nous améliorerions l'efficacité de la Première Commission.

La Norvège estime également que lorsqu'un projet de résolution vient d'être adopté, il est inutile de revenir dessus, à moins qu'il en soit décidé autrement. Cela nous permettrait d'avoir moins de résolutions itératives et de consacrer davantage de temps à des débats de fond pertinents. Trop de projets de résolution ont un libellé identique à celui des résolutions des années précédentes et ne reflètent pas les possibilités nouvelles de faire progresser l'ordre du jour du désarmement.

La présente session de la Première Commission se déroule dans le sillage de la Conférence d'examen du TNP, qui a adressé un message politique fort s'agissant de l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons saisir cet élan, et si le mécanisme actuel ne le permet pas, les États devront envisager d'autres solutions.

Lorsque les méthodes de travail de la Convention sur certaines armes classiques n'ont pas permis de progresser de manière efficace sur la question des mines terrestres et des armes à sous-munitions, les conventions interdisant de telles armes ont été négociées en dehors des structures existantes. Le cadre des délibérations et négociations doit être adapté aux objectifs que nous voulons atteindre. Le mécanisme multilatéral ne doit jamais être une fin en soi. S'il ne fonctionne pas, on l'améliore ou on en change.

M. Manfredi (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter M. Koterec pour la façon dont il dirige les travaux de la Commission et l'assurer du concours de la délégation italienne afin que nos délibérations soient couronnées de succès.

L'Italie se rallie entièrement à la déclaration faite par l'Ambassadeur de la Belgique au nom de l'Union européenne.

L'Italie se félicite tout particulièrement de la présentation du projet de résolution [A/C.1/65/L.34](#) sur le suivi de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous avons été heureux de le parrainer. Nous participons activement à sa rédaction depuis le mois dernier, après qu'un groupe informel de pays partageant les mêmes vues s'est réuni à Genève avec pour objectif de veiller à ce que l'initiative admirable du Secrétaire général Ban Ki-moon visant à convoquer cette réunion et l'élan politique qu'elle a suscité soient préservés.

Dès son lancement, mon pays a salué l'initiative du Secrétaire général. Afin de l'appuyer et de répondre à la demande qu'il a adressée à tous les États Membres de l'ONU, nous avons publié, quelques jours avant la tenue de cette réunion, un document de travail reflétant les vues et les suggestions de l'Italie sur la manière de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement.

Nous avons maintes fois entendu ces derniers jours, ici à New York, et plus souvent à Genève, de la part de toutes les délégations, aussi bien de pays membres de la Conférence du désarmement que de pays qui n'en font pas partie, que la Conférence du désarmement n'était parvenue à aucun résultat tangible ces 14 dernières années, ce qui est incroyable. Comme nous le savons tous, la Conférence a été créée en 1978 en tant qu'instance de négociation multilatérale dans le

domaine du désarmement. Mais, depuis 1996, elle n'a obtenu aucun résultat, bien qu'elle ait adopté par consensus en 2009 un programme de travail prévoyant la tenue de négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Son travail se résume ainsi à un élégant salon où l'on cause.

Le Secrétaire général a considéré à juste titre que la situation n'était plus tolérable. Le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, n'est plus un sujet abstrait. La situation stratégique internationale est radicalement différente de celle qui prévalait en 1990. Les dirigeants mondiaux admettent de plus en plus que l'avenir réside dans un monde exempt d'armes nucléaires. Les deux principales puissances nucléaires se sont résolument engagées à procéder à des réductions mutuelles de leurs arsenaux. Il y a cinq mois à peine, les pays signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont convenu d'un plan d'action ambitieux en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Toutefois, malgré ce contexte favorable, la Conférence du désarmement est demeurée inerte. En conséquence, il est essentiel que l'appel du Secrétaire général figurant dans son résumé des discussions menées lors de la Réunion de haut niveau ([A/65/496](#), annexe) ainsi que les appels lancés par les 52 ministres présents à cet événement ne restent pas lettre morte et que les propositions avancées à cette occasion portent leurs fruits dans un délai relativement bref.

L'Italie prie instamment tous les pays qui participent à la présente session de la Première Commission d'étudier les raisons qui ont donné lieu à la Réunion de haut niveau, à savoir la prise de conscience du fait que l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, qui ne s'effectuera pas du jour au lendemain ou même à court terme, constituera, à long terme, le choix le plus judicieux en matière de sécurité nucléaire.

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Pour le Liechtenstein, un petit État sans forces armées, le maintien d'un mécanisme de désarmement efficace n'est pas seulement une question de sécurité nationale, il a aussi une incidence directe sur l'objectif général de l'Organisation des Nations Unies. Il est évident que la sécurité nationale est tributaire d'une multitude de facteurs, parmi lesquels la capacité du système international à faire de réelles avancées dans le

domaine du désarmement. Nous sommes donc favorables au lancement immédiat de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité portant sur l'arrêt de la production de matières fissiles et appuyons l'objectif à long terme, à savoir une convention sur les armes nucléaires.

Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que les négociations qui ont récemment eu lieu au sein de la Conférence du désarmement soient devenues un sujet de réflexion pour les historiens plutôt que pour les diplomates. C'est tout le mandat de la Conférence qui est ainsi remis en question.

Il est parfois nécessaire pour les Membres de l'ONU de s'acquitter de certaines responsabilités à l'égard d'une instance composée d'un nombre limité d'États, comme c'est le cas pour la Conférence du désarmement. Mais cela crée pour cette dernière l'obligation permanente de justifier de son travail auprès de l'organe de supervision, à savoir, en l'espèce, l'Assemblée générale. Ces 14 dernières années, la Conférence du désarmement n'a pas rempli cette obligation.

Si nous nous réjouissons des avancées majeures en matière de désarmement obtenues ces dernières années – la Convention sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, pour ne citer que ces deux exemples – nous notons que ces deux événements se sont produits en dehors de l'ONU et de son unique instance de négociations multilatérales sur le désarmement, la Conférence du désarmement. À notre avis, cela pose la question même de la raison d'être de la Conférence du désarmement.

Le fait que la Conférence soit parvenue en 2009 à convenir d'un programme de travail – ce qui est apparu alors comme une avancée –, mais qu'elle n'ait pas été en mesure de le mettre en œuvre, a clairement démontré que le temps est venu de débattre de l'avenir de la Conférence du désarmement, voire de l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

L'Assemblée générale est le seul endroit où puisse avoir lieu un débat portant sur la sécurité nationale de l'ensemble des États Membres. C'est pourquoi nous sommes heureux de figurer parmi les auteurs du projet de résolution [A/C.1/65/L.34/Rev.1](#), intitulé « Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », présenté par l'Autriche.

Nous avons contribué sous la forme d'une déclaration écrite à la Réunion de haut niveau du Secrétaire général destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, que nous considérons comme la première étape dans un processus menant à la revitalisation et à la réforme de la Conférence. Nous étions disposés à participer à un débat de fond sur ce sujet à la présente session de la Première Commission, mais nous saluons, à titre de compromis, l'objectif visé dans ce projet de résolution, à savoir l'inscription à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session de la question relative au suivi de la Réunion de haut niveau. Nous espérons sincèrement que ce projet de résolution bénéficiera du soutien le plus large possible.

M. Gumbi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se réjouit de l'occasion fournie par la Réunion de haut niveau, convoquée le 24 septembre à l'initiative du Secrétaire général, de se pencher sur les défis auxquels est confronté le mécanisme de désarmement multilatéral, en particulier la Conférence du désarmement. Nous sommes reconnaissants également au Secrétaire général pour le soutien qu'il ne cesse d'apporter aux États Membres dans leurs efforts pour faire avancer l'ordre du jour du désarmement multilatéral ainsi que les négociations multilatérales sur le désarmement. Pour ma délégation, les déclarations faites par des ministres et de hauts responsables reflètent la volonté de l'immense majorité des États de progresser de manière concrète vers la réalisation d'un monde à l'abri de la menace que font peser les armes nucléaires en entamant rapidement des négociations sur le désarmement.

L'adoption d'un programme de travail au cours de la session de 2009 de la Conférence du désarmement a fait naître un espoir de progrès au sein de la communauté internationale, après des années d'impasse au sein de cet organe, et montré que nous n'en étions plus à l'époque où l'on recourait à des initiatives unilatérales et autres de faible portée, qui n'ont pas toujours servi au mieux nos intérêts de sécurité collective. Rappelons-nous le climat positif et l'esprit de compromis qui nous ont permis d'adopter un programme de travail, qui, je le souligne, englobait l'ensemble des questions fondamentales à l'ordre du jour de la Conférence. On ne peut que regretter que la Conférence n'ait pu donner effet à cette décision et qu'aucune avancée n'ait pu être enregistrée ultérieurement. Après les déclarations positives prononcées ces dernières années, on ne peut que

déplorer la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Conférence.

L'Afrique du Sud est fermement attachée à l'élimination complète de toutes les armes nucléaires, car elle est convaincue que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont inextricablement liés et que des mesures urgentes, transparentes, irréversibles et vérifiables s'imposent sur les deux plans. Tout en saluant les progrès déjà réalisés s'agissant des mesures de renforcement visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, nous sommes préoccupés par l'absence permanente de progrès en matière de désarmement nucléaire, en particulier en ce qui concerne le mandat confié à la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement a pour responsabilité de mener des négociations multilatérales sur le désarmement, conformément au mandat qui lui a été confié en 1978 par la première session extraordinaire consacrée au désarmement. En raison de son incapacité à s'acquitter de ce mandat fondamental au cours de ces 14 dernières années, certains se sont posé à juste titre la question de savoir si la Conférence restait l'instrument approprié pour atteindre les objectifs du désarmement. D'autres estiment qu'elle est la seule institution qui puisse obtenir des résultats. Certains pensent que la Conférence n'est plus en phase avec la réalité, alors que d'autres estiment qu'elle est le simple reflet de cette réalité. D'autres affirment que le problème vient de ses arrangements institutionnels, notamment de son règlement intérieur, alors que d'autres considèrent qu'ils offrent les garanties nécessaires exigées par les États pour protéger leurs intérêts de sécurité.

Malgré ces profondes divergences de vue, la question centrale que nous devons, en tant qu'États Membres, examiner est de savoir si la Conférence du désarmement est encore en mesure de remplir son mandat en tant qu'instance de négociations multilatérales sur le désarmement, ou si elle est le vestige d'une époque révolue, centrée sur le maintien du statu quo, hermétique aux réalités d'aujourd'hui et en mal de réforme.

Les réalisations passées de la Conférence du désarmement sont éloquentes. Des instruments fondamentaux de désarmement ont été négociés dans cette instance, c'est pourquoi on ne peut prétendre que sa structure ne permet pas l'ouverture de négociations. On ne peut pas non plus affirmer que rien ne va plus en

ce qui concerne l'appui administratif et financier aux travaux de la Conférence, encore moins que son ordre du jour ne permet pas la tenue de négociations.

Force est de reconnaître que la Conférence ne peut plus continuer à travailler de la même façon. L'Afrique du Sud n'a cessé de souligner que nos préoccupations de sécurité collective exigent des solutions durables et collectives, qui non seulement prennent en considération les besoins de sécurité individuels de ceux qui continuent à détenir le pouvoir dans un système international inégal, mais reflètent aussi nos intérêts de sécurité partagés. Tout en étant conscients des imperfections du mécanisme de désarmement multilatéral et de la nécessité de le réformer, nous restons néanmoins fermement attachés à son renforcement.

La Réunion de haut niveau a été une occasion unique de se pencher sur les positions adoptées ces dernières années, qui ont empêché que l'on progresse en matière de désarmement multilatéral. L'Afrique du Sud ne croit pas qu'une révision du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, notamment de la règle du consensus, soit vraiment nécessaire. En revanche, une réflexion approfondie sur l'approche adoptée à l'égard de la tenue de négociations au sein de la Conférence s'impose. C'est pourquoi nous nous joignons aux délégations qui souhaitent saisir cette occasion pour insuffler un nouvel élan aux progrès dans le domaine du désarmement, ce qui contribuera au renforcement de la sécurité de tous.

Le désarmement n'est pas seulement l'affaire de ceux qui disposent d'une puissance militaire ou de ceux qui sont représentés à la Conférence du désarmement. C'est l'affaire de tous ceux qui recherchent un monde meilleur et plus sûr, notamment les gouvernements, les membres de la société civile et les citoyens ordinaires. En conséquence, cela implique une responsabilité particulière pour ceux qui sont représentés à la Conférence.

Étant donné les règles de fonctionnement de la Conférence du désarmement et le large éventail des questions inscrites à son ordre du jour, des garanties appropriées existent pour garantir les intérêts de sécurité de tous les membres de la Conférence, tout en nous permettant de traiter de nos préoccupations de sécurité collective. Ce qui est en jeu ce n'est pas la pertinence de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale de négociations mais, en fait, nos intérêts de sécurité collectifs dans un monde de

plus en plus étroitement interconnecté et interdépendant.

Pour terminer, ma délégation est prête à coopérer avec la Commission et tous les États Membres, avec les membres de la Conférence du désarmement et la société civile pour parvenir à des progrès substantiels sur des questions depuis trop longtemps en suspens.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : La délégation allemande s'associe aux interventions faites par les représentants de l'Union européenne sur le mécanisme de désarmement, et de l'Autriche au nom des auteurs du projet de résolution [A/C.1/65/L.34/Rev.1](#) sur la Réunion de haut niveau, dont l'Allemagne fait partie.

Une nouvelle dynamique s'est fait jour dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Ma délégation a pris note avec satisfaction du fait que, dans leur très grande majorité, les représentants ont souligné ce point lors du débat général. Nombre d'entre eux ont appelé la communauté internationale à saisir cette occasion. En effet, après une décennie perdue, la communauté internationale devrait maintenant s'unir pour faire de la présente décennie celle du désarmement. C'est pourquoi nous devons nous efforcer d'agir ensemble pour avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires, objectif auquel la communauté internationale s'est déjà engagée à travers de nombreux instruments et d'autres documents depuis déjà plus d'un demi-siècle.

Cela m'amène directement à parler de la Conférence du désarmement. Pendant près de 15 ans, la Conférence n'a pas été en mesure de remplir la tâche qui lui incombait, c'est-à-dire négocier de nouveaux instruments dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il était donc temps que cette situation intenable fasse l'objet d'une réunion de haut niveau en marge de l'Assemblée générale.

L'Allemagne remercie le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de convoquer la Réunion du 24 septembre dernier et se félicite des suggestions qu'il a faites dans le résumé du Président (voir [A/65/496](#), annexe). Le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères, M. Westervelle, a eu le plaisir de démontrer par sa participation à la Réunion de haut niveau notre détermination à progresser dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

Nous sommes très préoccupés par la situation de la Conférence du désarmement. Je rappellerai que,

finalement, en mai 2009, un accord avait été réalisé sur un programme de travail équilibré et complet. Cependant, malheureusement, comme d'autres l'ont également et à juste titre souligné au cours du débat général, un État au moins continue d'aller à l'encontre de la volonté de la grande majorité d'appliquer cette décision, en conséquence de quoi la Conférence continue de rester dans l'impasse.

Nous n'avons pas seulement de graves doutes quant à la sagesse d'utiliser voire d'abuser, pourrait-on peut-être dire, de la règle du consensus pour bloquer des décisions purement procédurales telles que l'adoption de programmes de travail. En fait, si ce genre de comportement devait devenir la norme dans la conduite des relations internationales, la communauté internationale se trouverait bientôt dans une impasse totale. Ce qui est plus important encore c'est le fait que nous ne trouvons pas convaincants les arguments avancés pour empêcher la communauté internationale dans son ensemble de progresser sur les questions essentielles du désarmement figurant à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne la question précise d'un traité interdisant la production de matières fissiles, je voudrais rappeler que le Ministre Westervelle a dit lors de la Réunion de haut niveau : « Les États n'ont pas à avoir peur des négociations sur un traité sur les matières fissiles (...) Leurs intérêts seront protégés dans le cadre du processus. »

Je voudrais dire également qu'on ne devrait pas surcharger les circuits. La Conférence du désarmement ne peut pas résoudre des questions difficiles ne relevant pas de son mandat. C'est pourquoi la Conférence du désarmement ne doit pas être l'otage de cette situation. Comme c'est souvent le cas, les solutions aux questions complexes doivent être trouvées dans des cadres régionaux plus larges.

Enfin, nous savons tous qu'en définitive il est de la prérogative des États de décider s'ils souhaitent ou non devenir parties aux traités.

Ainsi, à la lumière de ces éléments, les États devraient examiner très attentivement s'il est juste et légitime d'empêcher tous les autres de vouloir entamer des processus de négociations sur les questions les plus importantes. Nous sommes convaincus que la grande majorité des États membres de la Conférence du désarmement continuent d'être prêts à œuvrer conformément au programme de travail adopté en mai 2009, et nous souhaitons vivement que cela pourra se

faire réellement au tout début de l'année prochaine à Genève.

L'Allemagne continue d'appuyer fermement la Conférence du désarmement. Cependant, nous sommes parfaitement conscients de la frustration de plus en plus grande des États au regard de la situation actuelle. Par conséquent nul ne peut être surpris lorsque la nécessité d'examiner d'autres solutions est soulevée non seulement officieusement, mais officiellement et de plus en plus souvent, comme nous l'avons entendu à la Commission, par exemple. Certains préconisent de fixer des délais. Certains se demandent s'il est logique de continuer à consacrer des ressources importantes pour un organe qui n'avance pas. Certains émettent des doutes sur le règlement intérieur, notamment l'application de la règle du consensus sur les questions de procédure, et d'autres évoquent la possibilité de négocier certaines questions dans d'autres instances.

Compte tenu de cette situation, il nous a semblé sage que le Secrétaire général, dans son résumé du Président de la Réunion de haut niveau, ait suggéré de demander à son Conseil consultatif pour les questions de désarmement de procéder à un examen approfondi des questions à notre portée, notamment la possibilité de créer un groupe de haut niveau composé d'éminentes personnalités pour examiner en particulier le fonctionnement de la Conférence du désarmement. Si les choses n'avancent pas rapidement à la Conférence du désarmement, il nous faudra certainement étudier plus avant ce qui peut être réalisé pour faire avancer les questions du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Enfin, cela m'amène au projet de résolution [A/C.1/65/L.34/Rev.1](#), que nous parrainons, comme je l'ai déjà dit. Le paragraphe 4 est au cœur de son dispositif, étant donné qu'il propose d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale une question qui donnera aux États Membres la possibilité d'examiner la situation à la Conférence du désarmement, et au-delà, la façon dont les négociations multilatérales en matière de désarmement peuvent progresser au sens le plus large. Après des années de paralysie de la Conférence, il est juste que l'Assemblée générale se dote de cette plate-forme pour des débats ultérieurs.

Toutefois, je dirai pour terminer que nous avons certainement tous l'espoir, lorsque nous aborderons cette question de l'ordre du jour à la session de l'Assemblée générale de l'année prochaine, d'annoncer

avec satisfaction que la Conférence du désarmement a réellement commencé ses travaux proprement dits.

M. Lauber (Suisse) : La Suisse attache une grande importance au renforcement des institutions et des mécanismes consacrés au désarmement et à la non-prolifération. Ils nous ont rendu de grands services par le passé et sont essentiels à tout progrès futurs. Ce que nous appelons ici le mécanisme de désarmement a été élaboré durant la période de la Guerre froide et correspondait aux exigences de l'époque.

Cependant, les temps ont changé. La sécurité nationale et l'équilibre stratégique demeurent et demeureront des préoccupations importantes et légitimes pour les États. Parallèlement le monde fait face plus que jamais à des budgets militaires croissants, au commerce illicite et incontrôlé d'armes classiques et à la violence armée qui sapent sévèrement la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la sécurité humaine, la protection de l'environnement et le développement économique et social.

Les mécanismes de désarmement actuels doivent être en mesure de répondre à cette réalité. Ce n'est qu'en poursuivant une approche holistique que nous pouvons vraiment assurer la sécurité des peuples du monde. Le mécanisme de désarmement existant n'a pas obtenu de résultats positifs depuis de nombreuses années. Au contraire, il a contribué au maintien du statu quo. Cela s'applique tout particulièrement aux armes nucléaires. Pour obtenir des résultats tangibles et réaliser nos objectifs communs, nous devons disposer d'outils fonctionnels et efficaces.

Lors de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010, une majorité d'États ont reconnu les insuffisances des mécanismes existants et la nécessité de changements dans ce domaine. Mon pays considère important un suivi pertinent et effectif de cet événement. Nous accueillons, par conséquent, l'inclusion d'un nouveau point à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale comme une première étape nécessaire. De plus, nous avons présenté avec l'Autriche et 34 autres parrains, un projet de résolution sur le suivi de la Réunion de haut niveau organisée le 24 septembre dernier ([A/C.1/65/L.34/Rev.1](#)). Le projet de résolution a été présenté ce matin par l'Autriche et nous encourageons toutes les délégations à soutenir ce texte.

Conformément à ce projet de résolution, nous suggérons vivement de continuer, voire d'intensifier, un débat intense et inclusif sur les actuels défis liés au

mécanisme de désarmement et sur la façon de les adapter de manière correspondante. Ce débat devrait intégrer les vues de tous les acteurs pertinents, y compris la société civile et des experts indépendants. Le résultat de ce débat devrait nous donner une palette d'options quant à la manière de faire avancer le désarmement multilatéral et la non-prolifération. Il devrait permettre d'entreprendre une action concrète d'ici à cette même époque l'année prochaine.

En réponse aux discussions pertinentes lors de la Réunion de haut niveau sur le désarmement, les membres de la Conférence du désarmement devraient se pencher plus à fond sur les méthodes de travail de cet organe. L'absence de volonté politique de toutes parts nous semble être le cœur du problème. Sur un plan pragmatique, la Suisse soutient les étapes visant à réinterpréter l'application de la règle du consensus sur les aspects de procédure. De plus, nous sommes prêts à envisager d'autres moyens pour arriver à un consensus concernant un programme de travail, par exemple de s'éloigner de la pratique courante et diminuer d'une manière significative le niveau des détails d'un tel programme. Dans ce contexte, nous saluons les observations présentées ce matin par la Directrice de l'Institut de recherche sur le désarmement des Nations Unies.

Enfin, la Conférence du désarmement devrait sérieusement examiner les aspects positifs qui pourraient résulter de l'augmentation du nombre de ses membres et d'une meilleure inclusion de l'expertise pertinente de la société civile.

En ce qui concerne la Première Commission, elle peut également bénéficier des efforts de revitalisation. Actuellement, nous nous confortons en de longs débats. Nous traitons de dizaines de projets de résolution qui réapparaissent année après année quasiment inchangés. Nous partons à la chasse au parrainage afin d'obtenir des signatures et, après avoir reçu des instructions, nous votons et considérons notre travail accompli, jusqu'à l'année suivante. La Suisse est d'avis que notre travail à New York devrait devenir plus ciblé et plus dynamique. Étant donné sa composition universelle, la Première Commission a l'autorité d'avancer avec des actions concrètes et devrait le faire.

La Suisse espère que, dans les mois à venir, les États démontreront une plus grande volonté politique pour surmonter les obstacles et pour rendre les mécanismes de désarmement plus efficaces. La Suisse

est convaincue que nous pouvons, ensemble, améliorer la sécurité des peuples du monde.

M. Tazar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au cours des années précédentes, la situation du mécanisme de désarmement des Nations Unies a fait l'objet d'une très grande attention mais, de toute évidence, pour de mauvaises raisons. En énonçant constamment que la Conférence du désarmement ne fonctionne pas, cette hypothèse s'est insinuée dans les discours consacrés au désarmement au sein des Nations Unies. Par le biais d'une sémantique intelligente, de médias à la mode et d'un activisme bureaucratique, la communauté internationale est amenée à croire que la Conférence ne peut justifier son existence qu'en travaillant conformément à un certain programme qui consiste à faire des négociations sur un traité sur les matières fissiles l'élément essentiel de l'ordre du jour du désarmement.

Paradoxalement, la priorité absolue du désarmement nucléaire, encensée il y a des décennies par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est condamnée à rester confinée au domaine des discussions sur les garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Mais les grands prêtres du désarmement sont tout à fait satisfaits du statu quo. Les résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de même que les appels fermes émanant de différents sommets des 118 membres du Mouvement des non-alignés, ont été déconsidérés ou ignorés sinon avec mépris tout au moins avec une bienveillante négligence.

L'assourdissant silence qui entoure les priorités réelles est percé par une cacophonie à propos du malaise imaginaire de la Conférence du désarmement. La Conférence fait l'objet de toutes sortes d'attaques allant de menaces dissimulées à des menaces directes quant à son inutilité ou à sa non-pertinence, à moins qu'elle n'accepte de négocier un traité sur les matières fissiles. Paradoxalement, même la panacée d'un tel traité a été entourée d'avertissements intelligents qui protégeraient les intérêts des grands producteurs de matières fissiles, lesquels, après avoir amassé des stocks non connus, sont maintenant en train de se refaire une vertu en déclarant des moratoires. Cependant, dans le cas de l'Asie du Sud, un manque d'impartialité dans le domaine du commerce nucléaire est devenu une énigme stratégique pour le Pakistan. Dans les conditions actuelles, un traité interdisant la

production de matières fissiles discriminatoire créerait un handicap stratégique permanent pour notre pays.

Certains de ceux qui veulent être les légendaires chevaliers en armure brillante au sein de la Conférence prétendent que le Pakistan freine le consensus sur un traité interdisant la production de matières fissiles et, par là même, va à l'encontre de la volonté internationale. Cela est tout simplement faux. Le Pakistan défend l'idée que la Conférence du désarmement reste fidèle à sa réelle vocation, à savoir négocier le désarmement nucléaire. Nous appuyons également le maintien du règlement intérieur de la Conférence, notamment la règle du consensus. Nous sommes prêts à entamer des négociations de fond sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité nucléaires juridiquement contraignantes et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cependant, ceux qui mènent campagne pour un traité discriminatoire sur les matières fissiles souhaitent qu'il soit un instrument fait sur mesure ne tenant aucun compte de la question des stocks existants.

Chose étrange, le sentiment d'urgence que nous avons rencontré à l'égard de la conférence du désarmement l'année dernière – bien que l'impasse remonte à une époque plus lointaine – est curieusement absent lorsqu'il s'agit de la situation, loin d'être satisfaisante, de la Commission du désarmement des Nations Unies. Ceux qui professent une préoccupation messianique à l'égard de la Conférence n'éprouvent aucun scrupule à s'opposer au consensus au sein de la Commission ou surchargent ses débats de redondances et de platitudes.

Pour démontrer son appui à l'ordre du jour du désarmement multilatéral et renforcer le mécanisme de désarmement des Nations Unies, le Pakistan, avec d'autres États membres du Mouvement des non-alignés, a pris note avec satisfaction de la Réunion de haut niveau récemment convoquée par le Secrétaire général. Cependant, il nous faut une méthode plus complète, plus équitable visant à dégager un consensus international pour faire avancer l'ordre du jour international du désarmement et de la non-prolifération.

C'est pourquoi les États membres du Mouvement des non-alignés présentent, cette année, un projet de résolution sur la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/C.1/65/L.35). Seule une telle conférence peut fournir des arrangements universels et

non sélectifs pour progresser de façon substantielle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération sur une base équitable, et des moyens réalistes pour revitaliser le mécanisme de désarmement.

Plutôt que de tenter de réduire le mécanisme de désarmement, nous devrions le renforcer en lui fournissant les ressources humaines et financières nécessaires. Malgré toutes ses imperfections, ce mécanisme nous offre la meilleure structure universelle permettant de ranimer le consensus international sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Nous devons donc examiner ces questions avec toute l'attention voulue tout en respectant les principes d'égalité souveraine et de sécurité égale et non diminuée consacrés dans la Charte des Nations Unies et la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous devons écarter la notion selon laquelle, en matière de sécurité, certains sont plus égaux que d'autres. Nous devons garder à l'esprit que la solution à la question du mécanisme de désarmement réside dans la volonté politique.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour déclarer au nom des auteurs, ainsi qu'en celui de mon propre pays, le Pakistan, que comme les années précédentes nous allons présenter les projets de résolution suivants : [A/C.1/65/L.4](#), intitulé « Désarmement régional », [A/C.1/65/L.5](#), intitulé « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes », [A/C.1/65/L.6](#), intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional », et [A/C.1/65/L.7](#), intitulé « Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional ».

Outre les projets de résolution que je viens de mentionner, cette année, le Pakistan, en tant que Président actuel du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), présentera le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA ([A/C.1/65/L.10](#)). Nous avons déjà distribué le dernier texte adressé par Vienne aux missions permanentes à New York avec une demande de parrainage. Une décision sur le projet de résolution est prévue à la séance plénière de l'Assemblée générale le 8 novembre.

Durant la partie des travaux de la Première Commission consacrée à la prise de décisions sur les

projets de résolution, nous ferons une présentation plus détaillée de ces textes. En attendant, il convient de souligner que les quatre projets de résolutions traditionnels du Pakistan ont simplement été techniquement actualisés. De même, le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA n'a pas subi de modifications de fond. Nous espérons l'adoption par consensus de ces cinq projets de résolution.

M^{me} Chaimongkol (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Pour la Thaïlande, le désarmement demeure un élément essentiel du renforcement de la sécurité mondiale et de la promotion de la stabilité internationale dans le monde d'aujourd'hui. Des actions ont été menées à travers le mécanisme multilatéral de désarmement pour faire avancer le désarmement sous tous ses aspects dans le but d'instaurer un monde plus sûr.

Pour réaliser de véritables progrès, il est essentiel de renforcer et de revitaliser le mécanisme de désarmement des Nations Unies. Il conviendra d'examiner l'efficacité de la Conférence du désarmement, reconnue par la communauté internationale comme la seule instance multilatérale de négociations en matière de désarmement. C'est pourquoi la Thaïlande s'est félicitée de la tenue de la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 24 septembre dernier. La Réunion de haut niveau a été l'occasion pour nous tous de promouvoir l'avancement des travaux de la Conférence du désarmement.

Cette année, la communauté internationale a constaté certains développements positifs dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération aux niveaux multilatéral et bilatéral, notamment l'adoption par consensus du Document final de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [[NPT/CONF.2010/50](#) (vol. I)] et la signature du nouveau Traité START entre la Fédération de Russie et les États-Unis. Cependant, beaucoup reste encore à faire dans le domaine des armes de destruction massive et des armes classiques et la Conférence du désarmement continue d'avoir un rôle à jouer à cet égard.

Les travaux de la Conférence du désarmement ont trait directement à une question de préoccupation mondiale. C'est pourquoi la Thaïlande se félicite que tous les États Membres de l'Organisation des Nations

Unies aient été invités à participer à la Réunion de haut niveau. En tant qu'État observateur de la Conférence, la Thaïlande partage l'espoir de voir les travaux avancer. Nous saluons les actions concertées menées par les six présidents de la session de 2010 de la Conférence. Nous sommes également prêts à appuyer les initiatives visant à sortir de l'impasse actuelle pour que les négociations multilatérales attendues depuis si longtemps puissent commencer le plus rapidement possible.

La Thaïlande est d'accord avec d'autres États observateurs intéressés pour que les travaux de la Conférence soient plus efficaces, plus transparents et non sélectifs, ce qui a conduit à la création d'un groupe officieux d'États observateurs à la Conférence du désarmement, en mars dernier. Le groupe est composé d'États de différentes régions géographiques, tous guidés par la même volonté de s'engager dans les activités de la Conférence et d'y contribuer efficacement. En tant que coordonnatrice du groupe, la Thaïlande a eu l'honneur de faire une intervention commune au nom du groupe à la Réunion de haut niveau.

La Réunion de haut niveau a été une occasion unique d'évaluer les travaux de la Conférence du désarmement et de réfléchir à la façon dont ses travaux peuvent être revitalisés. La Thaïlande rappelle que la Conférence compte 65 États membres, soit approximativement un tiers de la composition totale de l'Organisation des Nations Unies. Cela fait plus d'une décennie, depuis 1999, que la question de la composition de la Conférence n'a pas été examinée. La composition actuelle de la Conférence est ainsi loin d'être représentative de l'ensemble de la communauté internationale d'aujourd'hui.

La Thaïlande réaffirme sa position sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Nous renouvelons également notre appel pour la nomination, en 2011, d'un coordonnateur spécial sur l'augmentation du nombre des membres pour relancer le processus.

À notre avis, les aspects institutionnels et de fond peuvent être examinés parallèlement. Certes, il existe une vive préoccupation au sujet de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement ainsi qu'un large accord pour que cette instance reprenne ses travaux de fond. Pour autant, les questions institutionnelles ne doivent pas être négligées car elles peuvent également contribuer à revitaliser et renforcer

les travaux de la Conférence. Une augmentation du nombre de ses membres traduirait à tout le moins son intention de remédier à ses lacunes.

À cet égard, la Thaïlande se félicite des mesures concrètes proposées par le Secrétaire général dans le résumé du Président de la Réunion de haut niveau (voir [A/65/496](#), annexe), notamment un examen approfondi des questions soulevées durant la Réunion par son conseil consultatif pour les affaires de désarmement. Nous espérons que l'élargissement de sa composition fera partie des questions clefs que la Conférence du désarmement abordera lorsqu'elle reprendra ses travaux en 2011.

Le mécanisme multilatéral de désarmement est depuis longtemps en vigueur. Cependant, il ne peut que faciliter la discussion et la négociation. Les initiatives et les décisions viennent des États eux-mêmes. Nous souhaitons tous ici que le mécanisme multilatéral de désarmement devienne plus efficace et aboutisse à des résultats positifs. Il nous appartient, à nous les États, d'exercer la volonté politique nécessaire pour qu'il en soit ainsi.

Cette année, la communauté internationale a généré un important élan, notamment par le biais de la Réunion de haut niveau. Il nous faut continuer à consolider cette récente évolution. La Thaïlande espère que la ferme volonté politique démontrée à la Réunion de haut niveau se maintiendra et conduira à des activités concrètes de suivi qui aideront à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous devons œuvrer tous ensemble pour que cette instance soit à la hauteur des attentes du monde et reste pertinente pour répondre aux défis actuels en matière de sécurité.

M. Gartshore (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada a soutenu la démarche du Secrétaire général en vue de convoquer, le 24 septembre dernier, une Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Nous félicitons le Secrétaire général de son initiative et nous comptons vivement contribuer à corriger les faiblesses actuelles du mécanisme de désarmement. C'est pourquoi le Canada a le plaisir de parrainer le projet de résolution [A/C.1/65/L.34/Rev.1](#) présenté ce matin par l'Autriche sur le suivi de la Réunion de haut niveau.

Le succès à cet égard repose sur la volonté politique sans laquelle le mécanisme de désarmement

ne peut fonctionner comme prévu. Le Canada a exprimé son souhait de voir l'Assemblée générale de l'année prochaine se pencher sur la façon dont les travaux envisagés dans le cadre de la Conférence du désarmement devraient être menés si cette dernière n'amorce pas des travaux de fond pour la réalisation de son programme, y compris des négociations, avant la fin de sa session de 2011.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada est préoccupé par l'impasse actuelle à la Conférence du désarmement. Les délibérations et les négociations jouent des rôles importants et distincts dans les travaux des Nations Unies à l'égard du désarmement. L'Assemblée générale avait déjà reconnu cette complémentarité dès 1978, ce qui avait donné lieu à une dualité importante entre le rôle de la Commission du désarmement au titre d'organe délibérant et de la Conférence du désarmement au titre d'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. La Conférence du désarmement consacre maintenant de plus en plus de temps à délibérer presque exclusivement sur des points de procédure, échouant ainsi à s'acquitter de son propre mandat au titre d'instance de négociations.

La responsabilité de faire en sorte que cette instance, ainsi que les autres aspects du mécanisme, fonctionne efficacement n'incombe pas qu'à cinq pays, ni à 65 pays, mais bien à tous les États Membres de l'ONU. Nous devons nous attaquer collectivement aux graves défis qui découlent, entre autres facteurs, du fait qu'une petite minorité empêche la Conférence du désarmement de faire ce qu'elle est censée faire, c'est-à-dire négocier. Nous devons assumer notre responsabilité au titre de membres responsables de la communauté internationale pour ce qui est d'examiner tous les moyens pour amener la Conférence du désarmement à s'acquitter de son mandat et à amorcer promptement des négociations.

Au-delà de la Conférence du désarmement, nous devrions tirer le meilleur parti des organisations, unités, organes et bureaux internationaux expressément conçus pour appuyer les différents accords internationaux qui font partie du plan d'action mondial pour la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement. En particulier, nous voulons souligner les travaux importants effectués, entre autres, par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Organisation pour l'interdiction des

armes chimiques et les Unités d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes biologiques.

Pour sa part, le Canada demeure au premier plan des travaux visant à déterminer les domaines dans lesquels le mécanisme de désarmement multilatéral pourrait être renforcé, et il s'emploie activement à y donner suite. Dans ce contexte, nous avons été ravis du plan d'action adopté par consensus, mais nous avons été déçus de l'incapacité de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à s'entendre sur les réformes qui sont grandement nécessaires, notamment la formation d'une unité d'appui à la mise en œuvre pour renforcer son processus d'examen. Néanmoins nous prenons note du degré d'appui que cette initiative a obtenu auprès d'une grande diversité d'États et, par conséquent, nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre examen des moyens possibles qui nous permettront de combler le déficit institutionnel du TNP.

Monsieur le Président, sous votre direction, dans le cadre de la Première Commission, le Canada espère profiter de l'impulsion donnée par la récente Réunion de haut niveau pour faire avancer nos travaux dans l'ensemble du système de désarmement multilatéral et de cerner des possibilités, s'il y a lieu, de revoir de fond en comble le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Cette révision pourrait comprendre une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais un tel exercice n'est peut-être pas obligatoire.

Pour terminer, je tiens à réitérer l'engagement du Canada à collaborer avec toutes les délégations représentées au sein de la Première Commission pour produire des résolutions qui seront soumises à l'examen de l'Assemblée générale et qui nous rapprocheront de l'objectif d'assurer la paix et la sécurité internationales.

M. Rim Kap-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Comme nous le savons tous, malgré de récents faits nouveaux positifs dans d'autres domaines du désarmement, la Conférence du désarmement s'est enlisée dans des impasses et des discussions depuis l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996. Déçus par son impossibilité à être à la hauteur des récents progrès, certains remettent même en question la raison d'être de la Conférence.

La Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre dernier, a été l'une des réponses de la communauté internationale à la Conférence du désarmement. À la Réunion de haut niveau, nous avons, une fois encore, constaté que les raisons de la paralysie du processus de la Conférence sont variées et complexes, et que les réponses à ces problèmes ne sont pas simples non plus. L'impasse de longue date a été attribuée à certaines préoccupations sur lesquelles aucun pays n'était prêt à faire de compromis. Il est évident que, pour permettre à la Conférence du désarmement d'avancer, chaque pays doit faire preuve d'une plus grande souplesse politique en ce qui concerne les questions de sécurité et le mode de fonctionnement. Lorsque les pays feront montre d'une plus grande souplesse et d'un esprit de coopération plus large, la Conférence pourra avancer en fonction de l'évolution rapide du climat en matière de désarmement, donnant ainsi un nouvel essor au processus de négociation.

Selon nous, les membres de la Conférence du désarmement seront en mesure de mettre fin à l'impasse en se fondant sur les accords existants, tels le mandat Shannon de 1995 et le document CD/1864 de l'année dernière, sans préjudice de l'approche globale et équilibrée nécessaire pour traiter de toutes les grandes questions au sein de la Conférence. Selon nous, le moment est venu d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles mais nous devons également trouver les moyens d'examiner d'autres questions importantes.

Ma délégation attend avec intérêt l'examen du Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général sur les questions soulevées à la Réunion de haut niveau du 24 septembre dernier. Comme la délégation coréenne l'a proposé lors de la Réunion, nous pourrions envisager d'établir un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités qui serait chargé d'examiner le fonctionnement de la Conférence du désarmement sous les auspices du Secrétaire général.

La Conférence peut et doit être relancée en tant qu'élément essentiel du solide mécanisme de désarmement mondial et du régime de non-prolifération. J'espère sincèrement que la Conférence parviendra au consensus sur le programme de travail lors de sa première réunion plénière en 2011, lui

permettant ainsi de commencer des négociations de fond. Ma délégation estime qu'il est temps d'activer les travaux de la Conférence du désarmement. À cette fin, il est impératif que nous maintenions la dynamique acquise à la Réunion de haut niveau du 24 septembre et utilisions les débats comme un point de départ précieux pour mettre au point des mesures concrètes destinées à faciliter les négociations au sein de la Conférence.

Nous appuyons sans réserve le projet de résolution [A/C.1/65/L.34/Rev.1](#), sur le suivi de la Réunion de haut niveau, présenté par la délégation autrichienne.

M. Zinsou (Bénin) : Il m'échoit l'honneur de présenter le projet de résolution [A/C.1/65/L.9](#), sur le rapport de la Commission du désarmement ([A/65/42](#)). Ce projet de résolution vise à définir les modalités de la session de 2011 de la Commission, en tenant compte des travaux antérieurs de celle-ci dont un compte-rendu a été fait dans le rapport dont l'Assemblée générale est saisie. La Commission travaille en conformité avec le rôle qui lui est imparti en vertu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. En adoptant ce projet de résolution l'Assemblée générale prendrait note du rapport de la Commission qui rend compte des travaux de sa session de 2010 et comporte des propositions et recommandations pour la session de 2011.

Ce projet de résolution réaffirme l'importance du renforcement de la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. L'Assemblée générale, par l'adoption de ce projet, demanderait à la Commission de poursuivre ses délibérations conformément à son mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (S-10/2) et des autres dispositions pertinentes et de faire tous les efforts pour formuler des recommandations sur les sujets inscrits à son ordre du jour.

Le projet de résolution précise également les points inscrits à l'ordre du jour de la Commission pour sa session de 2011. Ils sont au nombre de trois. À cet effet, il serait demandé à la Commission de se réunir du 4 avril au 22 avril 2011 et de présenter un rapport substantiel à l'Assemblée générale lors de sa soixante-sixième session. Le Secrétaire général serait prié de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement avec tous les comptes rendus officiels de la soixante

cinquième session de l'Assemblée générale relatifs aux questions du désarmement et d'accorder à la Commission toute l'assistance dont elle a besoin pour l'application de la résolution. Au titre du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

Telles sont les propositions contenues dans le projet de résolution soumis à l'appréciation de l'Assemblée générale pour déterminer les modalités de la tenue de la session de 2011 de la Commission. Je voudrais souligner que ce projet de résolution ne requiert pas la présentation d'un avis sur ses incidences sur le programme de budget de l'ONU. Il a toujours été adopté par consensus. J'espère qu'il en sera de même au cours de la présente session.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Quelques avancées significatives ont été réalisées en ce qui concerne l'établissement de normes au cours de ces dernières années grâce à l'adoption d'un certain nombre de textes dans le domaine des armes classiques, et nous venons de lancer, sous l'égide de l'Organisation, un autre exercice de même nature pour un traité sur le commerce des armes. Elles ont mené – et dans le cas d'un traité sur le commerce des armes mèneront – à des améliorations significatives dans la vie quotidienne d'un grand nombre d'êtres humains.

Cependant, sous d'autres angles du droit humanitaire ou du désarmement, nous n'avons fait que de modestes progrès. L'inertie actuelle, notamment à la Conférence du désarmement, est un motif de préoccupation importante et une déception pour la Nouvelle-Zélande. Certes, cette déception ne date pas d'aujourd'hui. La Nouvelle-Zélande a fait partie d'un groupe de pays qui, en 2005, ont émis une proposition commune pour faire avancer les négociations sur le désarmement en réponse à la paralysie où se trouvait la Conférence du désarmement à cette époque. Si cela fait de la Nouvelle-Zélande l'un des brillants chevaliers de la lutte pour le désarmement au sein de la Conférence, je voudrais souligner que nous sommes sur notre cheval depuis déjà un certain temps. En 2005, nous avons estimé que l'impasse dans laquelle se trouvait la Conférence du désarmement était inacceptable, et nous continuons de le penser. Toutefois, cette situation est particulièrement regrettable aujourd'hui étant donné le climat mondial actuel plus propice au désarmement.

Compte tenu de ces circonstances, la Nouvelle-Zélande est reconnaissante au Secrétaire général de ses initiatives en vue de faire avancer l'ordre du jour du désarmement. Nous sommes heureux de nous joindre à un grand nombre d'autres pays, ici, pour parrainer le projet de résolution [A/C.1/65/L.34/Rev.1](#) dont l'objet est de faire progresser les résultats de la Réunion de haut niveau tenue le 24 septembre dernier. Comme l'a souligné l'Ambassadeur d'Autriche ce matin en présentant le projet de résolution, le texte reconnaît les actions en cours pour revitaliser le mécanisme de désarmement et avancer dans le domaine du désarmement multilatéral. Ces actions doivent continuer à figurer dans notre programme.

Nous espérons que lorsque nous nous réunirons ici, à la Première Commission, l'année prochaine, des progrès sur la revitalisation du mécanisme de désarmement auront été réalisés et que des négociations seront bien engagées. Ce serait là une évolution dont nous pourrions en effet nous réjouir. Nous avons tous intérêt à faire en sorte que la Conférence du désarmement et le mécanisme plus large du désarmement puissent répondre efficacement aux demandes de sécurité mondiale. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Travaillons ensemble pour que cela change.

M. Ferami (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le défi constant au multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale est une source de préoccupation. En effet, traiter de ce défi exige une réelle volonté politique et la coopération de tous les États.

À cet égard, nous soulignons la nécessité de promouvoir davantage le multilatéralisme, principe essentiel dans le domaine du désarmement, sur la base de négociations universelles, équilibrées, non discriminatoires et transparentes. Comme le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran l'a dit lors de la Réunion de haut niveau du 24 septembre dernier, les institutions actuellement en place pour les débats et la négociation des questions relatives au désarmement sont efficaces et appropriées à condition qu'existe une volonté politique suffisante.

Malheureusement, certains pays entendent tirer profit des instances en place dans le seul but de promouvoir leurs intérêts individuels. Ces États sont même réticents à examiner les questions de désarmement de façon globale et équilibrée et à tenir compte des intérêts de sécurité de tous les États.

Selon nous, l'incapacité de la Conférence du désarmement à entreprendre des travaux de fond sur son ordre du jour n'est pas due à sa structure ou à ses méthodes de travail, mais principalement à la réticence des États dotés d'armes nucléaires et de quelques autres à se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré et complet et à leur refus d'examiner les questions centrales sur un pied d'égalité. Dans nos négociations au sein du mécanisme de désarmement, nous ferons toujours prévaloir la règle du droit sur la règle du pouvoir et la force de la logique sur la logique de la force.

La Conférence du désarmement, conformément au mandat qui lui a été confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I), est et doit rester le seul organe multilatéral de négociations en matière de désarmement. En outre, son rôle dans le domaine du désarmement nucléaire devrait être renforcé. Depuis que la Conférence du désarmement a été établie et a reçu son mandat de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la seule instance éligible pouvant modifier, si nécessaire, son mandat ou son règlement intérieur, est la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est pourquoi, selon nous, il est important de convoquer cette quatrième session extraordinaire. En effet, une telle réunion serait l'instance appropriée pour débattre et orienter les tendances actuelles sur les questions de fond et institutionnelles relatives au désarmement.

Pour terminer, nous soulignons que lorsqu'il s'agit de traiter du mécanisme de désarmement, il faut éviter toutes méthodes exclusives et discriminatoires. Il convient au contraire de prendre en considération les intérêts de sécurité de tous les États.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion, aujourd'hui, d'examiner la récente Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Je voudrais également évoquer la façon dont, selon nous, la communauté internationale peut le mieux contribuer à faire prendre une décision par la Conférence du désarmement lorsque celle-ci se réunira de nouveau au mois de janvier prochain pour adopter et mettre en œuvre un programme de travail qui devrait

comprendre un mandat pour la prochaine négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous saluons le dévouement du Secrétaire général Ban Ki-moon pour atteindre des objectifs de désarmement complets et équilibrés, de même que son initiative de convoquer la Réunion de haut niveau. Nous apprécions également l'initiative de certains États qui ont élaboré un projet de résolution sur le suivi approprié (A/C.1/65/L.34/Rev.1).

L'espoir de progresser dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération est largement partagé par la communauté internationale, et sans aucun doute par mon gouvernement. J'ai l'honneur de représenter un Président dont le dynamisme et la passion ont permis de façonner un extraordinaire programme en matière de désarmement et de non-prolifération. Depuis le premier jour de sa prise de fonction, le Président Obama a indiqué qu'il entendait s'engager activement dans les instances internationales. Ce n'est pas un Président qui « est satisfait du statu quo ».

La Conférence du désarmement qui, auparavant, était une institution respectée, fonctionne mal et, après plus de 10 ans de paralysie, est entachée d'une mauvaise réputation. Cela m'attriste d'avoir à le dire étant donné que, bien sûr, je représente mon gouvernement auprès de cette institution. Toutefois, je peux sans aucun doute attester personnellement qu'en effet elle se trouve dans une impasse en raison de son incapacité à s'attaquer aux questions importantes auxquelles nous faisons face aujourd'hui. Il est essentiel que les gouvernements disposent d'une instance multilatérale énergique et efficace pour mener de sérieuses négociations et discussions si nous voulons avancer réellement vers un monde sûr et exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Les États-Unis ont été très encouragés lorsque, en mai 2009, la Conférence du désarmement a approuvé par consensus un programme de travail incluant des mandats pour des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et pour des débats de fond sur les autres questions centrales dont est saisie la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité. Notre délégation à Genève était et reste prête à retrousser ses manches et à travailler sur les négociations complexes d'un traité interdisant la production de matières fissiles et à s'engager sur d'autres questions essentielles présentant

pour nous tous un grand intérêt. Malheureusement, la volonté de la majorité à Genève continue d'être remise en question par un État au moins qui fait montre de réticence pour permettre à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Notre gouvernement est conscient qu'un traité interdisant la production de matières fissiles aurait de profondes incidences sur la sécurité des pays ayant des installations nucléaires non sécurisées, y compris les États-Unis. Par conséquent, nous espérons qu'une négociation finale sur un traité interdisant la production de matières fissiles, à la Conférence du désarmement ou ailleurs, examinera dans le détail ces questions de sécurité ainsi que d'autres. De l'avis des États-Unis, chaque État participant à ces négociations aurait ainsi la possibilité de défendre ses intérêts et de veiller à ce qu'un traité interdisant la production de matières fissiles ne nuise pas aux intérêts nationaux vitaux.

Lorsque les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles auront commencé, que ce soit à la Conférence du désarmement, ce que nous préférons, ou ailleurs, elles devront avancer sur la base du consensus, et chaque État participant devra conserver son droit souverain de déterminer s'il souhaite adhérer ou non au traité résultant de ces négociations. Si ces principes sont mis en place, aucun pays n'aura à craindre la perspective de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui, bien sûr, devraient être fondées sur le mandat Shannon. Par conséquent, il est injustifié qu'un pays, à titre individuel, abuse du principe de consensus et aille ainsi à l'encontre du souhait de tous les autres d'entamer de nouveaux efforts de désarmement à la Conférence du désarmement. À notre avis, ces négociations prendront de nombreuses années. C'est pourquoi il nous faut commencer le plus rapidement possible.

En avril 2009 à Prague, le Président Obama a présenté son programme de mesures concrètes pour avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires. Depuis lors, les États-Unis et la communauté internationale ont fait des progrès notables. À côté de ces progrès, cependant, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est, selon les mots de mon gouvernement, comme une épine dans le flanc. C'est pourquoi les États-Unis appuient totalement les efforts du Secrétaire général pour sortir la Conférence de ses nombreuses années de paralysie.

Nous partageons ses vues selon lesquelles le programme de travail de la Conférence du désarmement de 2009 représente un dénominateur commun et devrait être adopté et appliqué par la Conférence à sa première séance plénière en janvier prochain.

De même, nous nous félicitons de la proposition réfléchie du Secrétaire général visant à ce que son Conseil consultatif pour les questions de désarmement entreprenne une étude approfondie du mécanisme général de maîtrise des armements (voir [A/65/496](#), annexe). Nous souhaiterions sans aucun doute qu'une telle étude englobe la Commission du désarmement dont l'activité semble également insuffisante face aux grands défis du désarmement que nous avons à relever. Nous prenons aussi note des suggestions faites aujourd'hui par un certain nombre d'orateurs aux termes desquelles il conviendrait d'examiner également la Première Commission.

Si nous voulons vraiment instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, alors nous devons commencer à amorcer le travail dès maintenant sur un traité mettant fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Les États-Unis préfèrent de beaucoup que la négociation sur un traité interdisant la production de matières fissiles se fasse à la Conférence du désarmement. Cependant, après plus d'une décennie d'inaction à Genève, la patience de nombreux gouvernements, notamment le mien, s'émeuse. Si des efforts pour entamer des négociations à la Conférence du désarmement continuent à se faire attendre, les gouvernements qui souhaitent négocier un traité interdisant la production de matières fissiles et examiner d'autres questions importantes concernant la maîtrise des armements devront envisager d'autres options pour faire avancer ce processus.

Il est grand temps que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux. Ce n'est pas une menace. C'est simplement le fait que les travaux de désarmement sont essentiels à la communauté internationale. Selon nous, un traité interdisant la production de matières fissiles est trop important pour que la communauté internationale permette le dysfonctionnement de la Conférence et les arguments inutiles de quelque État pour freiner le rythme des progrès en matière de désarmement. C'est pourquoi les États-Unis continueront d'appuyer d'autres actions internationales en vue de trouver un nouveau moyen

pour que des négociations sur la base d'un consensus sur un traité interdisant la production de matières fissiles commencent à Genève dès le début de l'année prochaine.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*) : Conformément à sa Charte, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central et une responsabilité essentielle dans le domaine du désarmement. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a créé le mécanisme de désarmement actuel comprenant la triade de la Première Commission, c'est-à-dire l'Assemblée générale, la Commission du désarmement des Nations Unies et la Conférence du désarmement. Le mécanisme de désarmement des Nations Unies est celui par le biais duquel nous donnons expression et cohérence aux actions internationales menées dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Nous reconnaissons qu'il convient de renforcer la Première Commission et nous y sommes engagés. La Première Commission incarne notre foi dans les vertus des actions et des méthodes multilatérales pour résoudre les questions mondiales liées à la paix, à la sécurité et au développement.

L'Inde attache une grande importance à la Conférence du désarmement en tant que seul organe de négociations multilatéral en matière de désarmement habilité à étudier les instruments juridiques d'application mondiale. Lorsque la volonté politique nécessaire a existé, un traité multilatéral, vérifiable et non discriminatoire éliminant une catégorie entière d'armes de destruction massive – c'est-à-dire la Convention sur les armes chimiques – a été négocié à Genève. Même si nous partageons la grande déception de ne pas avoir été en mesure de parvenir à un accord sur l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement pendant de nombreuses années, nous ne pensons pas que l'impasse actuelle découle du mécanisme de désarmement en soi ou de son règlement intérieur. Étant donné que les décisions de la Conférence ont une incidence sur la sécurité nationale des États Membres, il est logique qu'elle reste une instance motrice pour les États Membres, qu'elle conduise ses travaux et adopte ses décisions par consensus.

Pour démontrer l'appui de l'Inde aux travaux de la Conférence, le Ministre indien des affaires étrangères, M. S. M. Krishna, a participé à la Réunion de haut niveau le 24 septembre dernier, où il a dit :

« L'Inde se félicite de l'initiative du Secrétaire général de convoquer cette réunion. Nous pensons que son principal objectif est d'envoyer un message d'appui clair à la Conférence du désarmement, seul organe de négociations multilatéral en matière de désarmement et de donner l'élan politique nécessaire au programme de désarmement multilatéral.

La Conférence du désarmement a adopté une décision de consensus en mai 2009 sur son programme de travail, qui comprenait l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Ces négociations, que nous appuyons, ne préjugent en rien de la position de principe de l'Inde sur d'autres points de l'ordre du jour, notamment sur la question prioritaire du désarmement nucléaire. Nous partageons la déception exprimée ici par un certain nombre d'orateurs du fait que la Conférence du désarmement n'ait pas pu entreprendre sa tâche principale de négociation de traités multilatéraux. Nous réaffirmons notre appui à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation, reconnue comme telle par la communauté internationale. Nous appuyons également l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement dans le cadre de son programme de travail au début de 2011. »

La Commission du désarmement des Nations Unies s'est acquittée d'une fonction indispensable en offrant une instance universelle de délibération pour forger un consensus sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. La Commission a fourni tout un ensemble de directives et de recommandations importantes pour l'Assemblée générale, entre autres des directives et mesures de confiance sur la vérification et les transferts d'armes sur le plan international. En effet, c'est la seule instance qui permet l'examen approfondi des questions liées au désarmement et qui est en mesure de ramener la cohérence et le consensus dans l'actuel programme morcelé du désarmement international. Nous encourageons ceux qui ont des préoccupations à l'égard de la Commission du désarmement à s'engager plus sérieusement dans ses travaux.

Le Secrétariat, notamment le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, a l'importante

responsabilité d'aider les États à maintenir le rôle des instances des Nations Unies. À notre avis, le Bureau des affaires de désarmement devrait être renforcé pour faciliter la mise en œuvre des organes permanents de traités sous l'égide des Nations Unies, tels que les Conventions sur les armes biologiques et sur les armes chimiques.

La compétence des services du Bureau de Genève sur la question des armes légères et de petit calibre devrait également être renforcée pour donner une plus grande cohérence aux travaux entrepris à New York et à Genève. De même, l'Institut de recherche sur le désarmement des Nations Unies (UNIDIR) devrait être doté des ressources nécessaires pour réaliser son potentiel. Il mérite un plus grand appui du budget ordinaire des Nations Unies pour être en mesure de mener à bien des recherches indépendantes et à long terme sur les questions de désarmement. L'UNIDIR devrait être au premier plan de la recherche sur le désarmement nucléaire pour qu'il puisse répondre aux attentes actuelles. Cette tâche ne peut être accomplie alors que l'Institut est plus que dépendant des contributions volontaires et, de ce fait, ne peut consacrer des ressources humaines aux questions prioritaires de façon durable.

De plus, pour encourager une plus grande sensibilisation aux questions de désarmement et renforcer la volonté collective mondiale en faveur des objectifs du désarmement mondial, les Nations Unies devraient faire de plus grands efforts pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les recommandations de l'étude des Nations Unies de 2002 (A/57/124) demeurent un guide indispensable à cet égard.

En ce qui concerne le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général, cet organe devrait être, à notre avis, plus représentatif pour qu'il puisse refléter une gamme de perspectives plus large. Il devrait adopter une approche non sélective et tournée vers l'avenir sur les questions de désarmement mondial plutôt que de s'efforcer d'être un comité préparatoire pour l'un ou l'autre traité.

Un dernier point avant de terminer. On a l'impression que notre échec à traiter des questions de fond relatives au désarmement et à la sécurité internationales est dû à des défauts de procédure et à l'inefficacité du mécanisme de désarmement. Rappelons-nous qu'un mauvais travailleur incrimine souvent ses outils. Dans un monde interdépendant, seul

un processus multilatéral non sélectif est en mesure d'équilibrer les intérêts d'importantes parties prenantes, de définir les situations gagnant-gagnant qui favorisent la sécurité internationale et font progresser des accords juridiquement contraignants pouvant être

durables. Nous n'avons pas de meilleur choix que de renforcer l'idéal multilatéral universel et les institutions qu'il incarne.

La séance est levée à 13 h 5.